



HAL
open science

La christianisation des campagnes (IVe-VIIIe s.)

Yann Codou, Marie-Geneviève Colin, Monique Le Nézet-Célestin

► **To cite this version:**

Yann Codou, Marie-Geneviève Colin, Monique Le Nézet-Célestin. La christianisation des campagnes (IVe-VIIIe s.). *Gallia - Archéologie de la France antique*, 2007, Antiquité tardive, haut Moyen Âge et premiers temps chrétiens en Gaule méridionale (seconde partie): monde rural, échanges et consommation, 64, pp.57-83. 10.3406/galia.2007.3306 . halshs-00269116

HAL Id: halshs-00269116

<https://shs.hal.science/halshs-00269116>

Submitted on 29 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LA CHRISTIANISATION DES CAMPAGNES (IV^e-VIII^e S.)

Yann CODOU et Marie-Geneviève COLIN

avec une contribution de Monique LE NÉZET-CÉLESTIN

Mots-clés. Antiquité tardive, haut Moyen Âge, christianisation, baptistère, église, oratoire, paroisse, funéraire, milieu rural.

Résumé. Divers travaux récents permettent de dresser un panorama de la christianisation des campagnes ou, tout au moins, de sa traduction monumentale entre le V^e s. et le VIII^e s. Dans le courant des V^e-VI^e s., on peut parler d'une « naissance des campagnes chrétiennes », même si la mise en place d'un paysage rural chrétien connaît, selon les régions, des développements différents et des spécificités chronologiques. L'apparition de ces lieux de culte est due à l'action d'acteurs multiples tels que les clercs, en particuliers les évêques, mais aussi les potentes, détenteurs de domaines ruraux.

Ce paysage monumental, dès cette période de structuration, apparaît comme divers. Les résultats des recherches récentes permettent d'envisager l'existence de véritables groupes presbytéraux, c'est-à-dire d'ensembles d'édifices aux fonctions spécifiques et complémentaires. Parmi ces édifices s'imposent les églises baptismales, dont l'origine est, dans la majorité des cas, liée à l'intervention directe de l'Église. D'autres monuments témoignent du lien étroit qui s'établit entre l'église et le monde des morts, sous la forme de basiliques funéraires rurales. Ce semis de lieux de culte s'adapte au réseau de l'habitat rural. Les agglomérations secondaires qui se développent alors réservent une place de choix à l'église, tandis que dans les villae on voit s'élever des oratoria. Cette organisation topographique progressive porte déjà en elle les prémices des formes d'occupation et d'encadrement des populations qui connaîtront leur plein épanouissement au cœur de la période médiévale.

Keywords. Late Antiquity, Early Medieval Age, christianization, baptism, church, oratory, parish, funerary, rural environment.

Abstract. Recent investigations allow to give a view of Christianization in the countryside or at least of its expression in terms of building between the 5th and 8th century. We can speak of the birth of Christian countryside during the 5th-6th century, even if the setting of a Christian rural landscape shows various developments and chronological specificities inside the different areas. The appearance of these cult places is due to the action of numerous actors such as clerks, bishops in particular, and also potentes, owners of rural estates. From this stage of "structuring", the building landscape shows some diversity. The results of recent research allow to suggest the existence of presbyteral groups, that is series of buildings with specific and complementary functions. Among these, baptismal churches are predominant and their origin, for the majority of them, lies to the direct intervention of the Church. Others attest of the strong link established between the church and the world of the dead, within the shape of rural funerary basilicas.

This patchwork of cult sites fits to the rural settlement scheme. The small growing towns give a selected place to the church and oratoria are being raised in villae. In this progressive topographical organization are included the beginnings of types of occupation and of control of populations, which will have their fulfilment during the course of the Middle Ages.

Translation: Isabelle FAUDET

Schlüsselwörter. Spätantike, Frühmittelalter, Christianisierung, Baptisterium, Kirche, Oratorium, Gemeinde, Grabbauten, ländliches Milieu.

Zusammenfassung. Verschiedene kürzlich veröffentlichte Arbeiten verschaffen einen Überblick über die Christianisierung der ländlichen Gebiete, zumindest jedoch darüber, wie die Bauwerke aus der Zeit zwischen dem 5. und dem 8. Jh. diese widerspiegeln. Im 5. und 6. Jh. kann man von der „Geburt des ländlichen Christentums“ sprechen, selbst wenn die Christianisierung eines Landstriches regional unterschiedlich verlief und auch in chronologischer Hinsicht nicht einheitlich war. Das Auftauchen der Kultstätten ist auf das Wirken verschiedener Akteure zurückzuführen, wie zum Beispiel der Geistlichen, insbesondere der Bischöfe, aber auch der Machthaber, die Güter auf dem Land besaßen.

Die Bauwerke zeichnen sich von Anfang an durch ihre Vielfältigkeit aus. Die Ergebnisse der neueren Forschungen lassen die Existenz regelrechter Pfarrkomplexe vermuten, d.h. Gruppen von Gebäuden, mit spezifischen und komplementären Funktionen. Vorrangig unter diesen Bauwerken sind die Taufkirchen, deren Ursprung überwiegend auf das direkte Eingreifen der Kirche zurückzuführen ist. Andere Bauwerke, zum Beispiel die ländlichen Grabkirchen, zeugen von der engen Beziehung, die sich zwischen der Kirche und der Welt der Toten herausbildet.

Diese Verbreitung von Kultstätten deckt sich mit dem Netz der ländlichen Siedlungen. Die Kirche nimmt in den Marktflecken, die sich zu dieser Zeit herausbilden, einen wichtigen Platz ein, während in den villae eher oratoria errichtet werden. Diese progressive topographische Organisation trägt bereits die Keime der Siedlungsformen und der kirchlichen Betreuung der Bevölkerung in sich, die sich im Mittelalter voll entfalten werden.

Übersetzung: Isa ODENHARDT-DONVEZ

Les vingt dernières années ont été particulièrement fructueuses pour l'archéologie chrétienne grâce, d'une part, à la multiplication des découvertes de terrain et grâce, d'autre part, à la mise en œuvre d'ambitieux projets éditoriaux, dont l'aboutissement a permis à la communauté scientifique de bénéficier de nombreux bilans monographiques ainsi que de précieux travaux de synthèse⁸. Faire en quelques pages le point des connaissances concernant la christianisation des campagnes en Gaule méridionale n'en constitue pas moins une gageure, du fait non seulement du caractère toujours aléatoire et très incomplet des trouvailles, mais aussi de la diversité des modalités et des formes que revêt selon les régions cette mutation progressive de la société rurale.

Pour la période retenue ici⁹, les sources écrites dont nous disposons sont de nature juridique, littéraire ou encore hagiographique. Relativement abondantes au cours de l'Antiquité tardive, elles se raréfient considérablement aux VII^e et VIII^e s. Les canons des conciles, souvent accompagnés de listes d'évêques souscripteurs, constituent une source d'informations essentielle pour les IV^e s., V^e s. et surtout VI^e s.¹⁰ Les relations épistolaires qu'entretiennent

les membres de l'aristocratie apportent également des témoignages, ponctuels mais précieux, sur un monde rural pour lequel les données épigraphiques restent rares. Les récits historiques, les œuvres poétiques et les *Vies* de saints, lorsque ces dernières sont bien datées¹¹, complètent utilement ce corpus de textes en dépit d'une partialité dont il convient de tenir compte.

La conservation d'éléments de mobilier liturgique – autel, chancel, vasque – ou d'éléments d'architecture en remploi constitue un indice important pour attester l'existence proche d'une église en l'absence de vestiges architecturaux proprement dits¹² (fig. 18). D'autres objets, au premier titre desquels les sarcophages à décor de scènes bibliques ou de chrismes (fig. 19), portent précocement témoignage de la présence de fidèles dans les campagnes, mais le caractère souvent isolé et/ou remployé de ces trouvailles, dont la provenance exacte est loin d'être toujours avérée, relativise la portée de ces informations. Il est sans doute plus délicat de prendre en considération la diffusion de la céramique décorée de symboles chrétiens pour juger réellement de la christianisation. Si cette vaisselle témoigne incontestablement du fait que le discours chrétien tend progressivement à s'imposer, il n'est pas certain que ce langage iconographique ait eu un réel impact auprès des populations. En revanche certains symboles, en particulier la croix, au-delà de la catéchèse, semblent riches de sens : telle cette croix, gravée au VI^e s. à l'intérieur d'un sarcophage de Ménerbes, qui assume à n'en pas douter des fonctions de protection du mort dans la tombe¹³ (fig. 20).

avec celui d'Arles de 314 ; ces conciles provinciaux, bien que leurs actes ne soient pas tous conservés, sont nombreux et cela jusqu'au milieu du VI^e s. Ensuite, ils disparaissent pour laisser place aux conciles « nationaux ».

11. Voir à ce sujet la mise au point de P.-A. Février (1985) et le récent ouvrage de B. Beaujard (2000).

12. Voir notamment Barruol, Codou, « Le mobilier liturgique », in Guyon, Heijmans dir., 2001, p. 166-175.

13. Cette fonction de *munimen* de la croix se retrouve dans l'inscription de l'enfant *Theodosius*, découverte à la Gayole (commune de La Celle), où il est affirmé que l'enfant est « muni du rempart de la croix » (Guyon, Heijmans dir., 2001, p. 224).

8. Nous pensons en premier lieu à l'*Atlas des monuments paléochrétiens de la France*, qui regroupe un ouvrage de synthèse, *Naissance des arts chrétiens*, paru en 1991 sous la direction de N. Duval, et trois volumes d'introductions régionales et de notices monographiques respectivement consacrés au Sud-Est et à la Corse (Duval, Guyon dir., 1995), au Sud-Ouest et au Centre (Maurin dir., 1996), au Nord et à l'Est (Gauthier dir., 1998). En outre, les fascicules consacrés à la *Topographie chrétienne des cités de la Gaule* publiés depuis 1986 sous la direction de N. Gauthier et de J.-C. Picard, plus spécifiquement dédiés à l'étude du milieu urbain, constituent d'indispensables outils de référence. D'autre part, les historiens médiévistes ont développé une réflexion sur l'église comme monument et comme espace sacralisé, en suivant la perception du monument et son évolution durant tout le Moyen Âge : voir en dernier lieu les synthèses de M. Lauwers et D. Iogna-Prat (Lauwers, 2005a ; Iogna-Prat, 2006).

9. Contrairement à certaines contributions de ce dossier, nous n'avons pas pris en compte le III^e s. dans les pages qui suivent, aucune donnée relative à la christianisation des campagnes n'étant antérieure au IV^e s.

10. Deux types de conciles sont conservés : d'une part les conciles provinciaux qui réunissent, sous la présidence du métropolitain, les évêques suffragants de la province ou leurs représentants et, d'autre part, les conciles interprovinciaux ou « nationaux ». Par exemple pour l'espace provençal, nous possédons une série de conciles qui s'ouvrent



Fig. 18 – Auriol (Bouches-du-Rhône), table d'autel décorée
(cliché : Y. Codou, Université de Nice).



1



2

Fig. 19 – Sarcophages : 1, Lucq-de-Béarn (Pyrénées-Atlantiques), sarcophage à frise continue du IV^e s. ; 2, Le Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne), sarcophage à chrisme de la première moitié du VI^e s. (clichés : M.-G. Colin).

Enfin, les découvertes archéologiques attribuables aux premiers édifices chrétiens ruraux constituent le matériau privilégié de cette étude. Si de larges zones d'ombre subsistent, les récents développements de l'archéologie préventive, associés au regain d'intérêt que suscitent l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge ainsi que les enquêtes consacrées aux permanences et mutations dans les modalités de l'occupation des terroirs, ont largement enrichi et renouvelé nos connaissances au cours des dernières décennies¹⁴.

L'ensemble de la documentation disponible offre donc un caractère composite et lacunaire, aussi nous tâcherons de ne pas nous départir d'une grande prudence dans l'interprétation. De ce point de vue, la mise en relation des données archéologiques et des sources écrites, si elle est intéressante, n'est pas sans risque. Les distorsions de nature et d'objet entre ces différents types de sources historiques sont telles que des comparaisons trop rapides et trop systématiques peuvent conduire à masquer la variété des situations.

14. Sans oublier les acquis des années antérieures, nous nous efforçons dans les pages qui suivent de réserver une place importante aux découvertes les plus récentes, afin que le présent dossier soit l'occasion de rendre compte de l'actualité archéologique.

LES ACTEURS ET LES PREMIÈRES EXPRESSIONS DE LA CHRISTIANISATION DES CAMPAGNES

L'ACTION ÉPISCOPALE ET LA MISE EN PLACE D'UN CLERGÉ RURAL

Au IV^e s., la christianisation des campagnes est amorcée. Dès 314, le concile d'Arles permet d'envisager l'existence de clercs présents dans le monde rural et donc de lieux de culte¹⁵. Si l'on ne peut exclure que des églises soient alors déjà implantées dans l'espace rural – bien qu'il n'en existe pas encore à ce jour de preuve archéologique¹⁶ –, les temps majeurs de la vie du chrétien, en particulier le baptême, se déroulent alors dans la cité épiscopale en présence de l'évêque. Quelques inscriptions funéraires constituent pour leur part un témoignage précoce de la pénétration du christianisme et pas seulement auprès des élites, comme par exemple les inscriptions recueillies lors de la fouille de Saint-Estève à Ménerbes (Guyon, 1992) (fig. 21).

Selon les sources écrites, le V^e s. et plus encore le VI^e s. sont ceux d'un important mouvement de christianisation des campagnes. Des *parochiae*¹⁷ sont constituées, dans lesquelles les ministres du culte – prêtres ou diacres – peuvent désormais baptiser et prêcher¹⁸. Dans cette entreprise d'évangélisation, l'action épiscopale semble déterminante, à en croire les sources qui ont toutefois pu amplifier ce rôle : l'évêque est le personnage incontournable, il propage le message divin, c'est un pédagogue. Au début du VI^e s., à travers le personnage de Césaire d'Arles (502-542), on saisit l'existence de visites pastorales. Césaire semble circuler dans des espaces acquis au christianisme et, si on laisse de côté les

15. Le canon 2 évoque des clercs ordonnés hors de la cité en des lieux : « *De his quoque qui quibuscumque locis ordinati fuerint ministri, in ipsis locis perseverent* » (Conciles gaulois du IV^e siècle, 44-45).

16. À l'exception peut-être de l'église à plan basilical de la Gravette à L'Isle-Jourdain, voir *infra*, note 38, p. 66-67.

17. Terme régulièrement utilisé dans les actes des conciles de l'Antiquité tardive, que nous conservons ici sous sa forme latine dans la mesure où ces premières « paroisses » ne doivent pas être confondues avec la circonscription territoriale ecclésiastique qui s'est définitivement mise en place au cours du Moyen Âge. La *parochia* est un terme fortement polysémique, de même que le terme *diocesis* qui peut être utilisé concurremment. Voir notamment sur ces questions de terminologie les travaux de J. Avril (1988 et 1992) et plus récemment de M. Lauwers (2005b, p. 14-15).

18. Voir Concile d'Orange, 441, canon 2 (*Concilia Galliae*, I, 78). Dans le canon 3 du concile de Vaison de 442, il est précisé que les prêtres doivent se munir du chrême auprès de leur évêque (*Concilia Galliae*, I, 97).



Fig. 20 – Saint-Estève à Ménerbes (Vaucluse), croix gravée à l'intérieur du sarcophage (cliché : Y. Codou, Université de Nice).



Fig. 21 – Saint-Estève à Ménerbes (Vaucluse), inscription chrétienne du IV^e s. figurant un chrisme accosté de l'alpha et de l'oméga (cliché : Y. Codou, Université de Nice).

récits de miracles concernant des personnes qu'il délivre du démon, on ne le voit pas dans une situation de missionnaire, même si, dans ses sermons, il évoque la persistance du paganisme, voire une reprise des cultes païens.

CHRISTIANISME ET MONDE PAÏEN

Dans les premiers temps de la mission, le culte païen côtoie le culte chrétien ; certaines fouilles montrent notamment que la désaffectation des sanctuaires païens ne se réalise qu'à partir de la fin du IV^e s. (Guyon, Heijmans dir., 2001, p. 26-30 et p. 39-43). Dans le courant du VI^e s. encore, le paganisme se maintient, et pas simplement à travers des pratiques que l'on tente de christianiser ou que l'on réprime durement¹⁹. Le sermon 53 de Césaire d'Arles

19. Le canon 3 du concile provincial réuni à Eauze en 551 punit sévèrement les pratiques païennes et superstitieuses qui touchent aussi bien les personnes de haut rang que celles de basse condition : « *De incanta-*

appelle la population à détruire les temples : « *Ammonitio ut fana destruantur* ». Césaire précise : « le pire est qu'il existe des malheureux et des misérables qui non seulement ne veulent pas détruire les temples païens, mais même qui ne craignent ni ne rougissent de reconstruire ceux qui ont été détruits » (Césaire d'Arles, *Sermons au peuple*, 445). Malgré cela, il est à remarquer que dans nombre de cas on peut percevoir une désaffectation sans violence²⁰.

Si la hiérarchie ecclésiastique prône parfois la destruction des lieux de culte païens, elle plaide également pour la purification et la réutilisation de ces édifices²¹. Pourtant, les cas de christianisation de temples païens attestés par l'archéologie sont finalement assez rares en Gaule²². Dans le Midi, on retiendra l'exemple du site Saint-Jean à Roujan qui illustre cependant fort bien ce phénomène : au cœur d'une agglomération dont la superficie est estimée à 7 ha, un ensemble de trois sanctuaires, dotés chacun d'un *pronaos* et d'une *cella*, est construit dans la première moitié du I^{er} s. de notre ère²³. Dès le V^e s., ou au cours du premier tiers du VI^e s., le temple septentrional est réutilisé comme mausolée, voire transformé en *memoria*. Toujours dans le courant du premier tiers du VI^e s., ce bâtiment bénéficie d'une première extension occidentale alors même qu'est construit, une dizaine de mètres plus au sud et aux dépens du temple méridional totalement dérasé, un baptistère (fig. 22). La création d'un chœur liturgique n'est archéologiquement assurée qu'un peu plus tard – entre la seconde moitié du VI^e s. et la fin du VIII^e s. – avec l'adjonction, à l'est,

toribus vel eis, qui instinctu diaboli cornua praecantare dicuntur, si superiores forte personae sunt, a liminibus excommunicatione pellantur ecclesiae, humiliores vero personae vel serui correpti a iudice fustigentur, ut si se timore Dei corrigi forte dissimulant, velut scriptum est, verberibus corrigantur » (Les Canons des conciles mérovingiens, 332).

20. C'est un constat qui a été fait notamment dans l'espace provençal (Guyon, Heijmans dir., 2001, p. 38-43). Un sermon de Césaire d'Arles, intitulé « Sermon indispensable dans les paroisses » (*Sermo in parochiis necessarius*), lutte contre la permanence de certaines pratiques païennes, exercées de sorte de « folklore », de pratiques superstitieuses, que d'une véritable permanence des cultes païens (Césaire d'Arles, *Sermons au peuple*, I, XIII, 427-429).

21. Ainsi, deux *Vitae* de saint Orens, qui fut évêque d'Auch au début du V^e s., rédigées dès le courant du VI^e s. pour la plus ancienne et légèrement postérieure pour la seconde, rapportent la purification, à l'initiative du pontife, d'un *fanum* dédié à Nerveia et sa réutilisation en tant qu'église (*De Sancto Orientio*, dans *Acta Sanctorum*, I, p. 62).

22. Ce thème a fait l'objet d'un premier bilan toujours d'actualité dressé par N. Duval (Duval dir., 1991, p. 189-191) puis, plus récemment, d'une intéressante synthèse toutefois exclusivement consacrée au milieu urbain (Caillet, 1996).

23. Voir l'article de synthèse proposé dans le dossier « Sanctuaires et lieux de culte » du vol. 40 de la *RAN* (Colin *et al.*, à paraître).

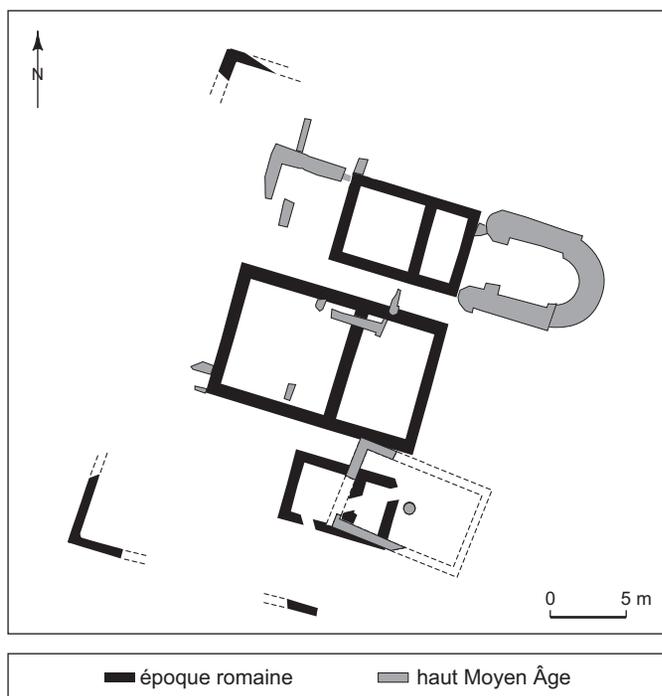


Fig. 22 – Saint-Jean à Roujan (Hérault), plan d'ensemble de l'époque romaine et du haut Moyen Âge (DAO : L. Vidal, INRAP).

de l'édifice funéraire septentrional, d'une courte abside semi-circulaire précédée d'une travée droite ; ce bâtiment, qui forme désormais une véritable église, est à nouveau agrandi sur son flanc ouest, l'ensemble atteignant ainsi une superficie utile supérieure à 80 m² (fig. 23). L'observation des procédés de construction mis en œuvre montre que ces diverses extensions ont été réalisées en prenant appui sur un temple antique qui était encore au moins partiellement en élévation, contrairement à ses deux voisins méridionaux qui avaient été détruits préalablement à la construction d'une salle baptismale.

Le succès de la nouvelle religion peut également être perçu au travers du réemploi, sans doute très symbolique, d'autels dédiés à des divinités païennes, christianisés et utilisés comme supports d'autels eucharistiques, dont on connaît plusieurs exemples qui nous sont malheureusement tous parvenus hors de leur contexte archéologique²⁴ (Michaud, 1978, p. 10-12) (fig. 24, n° 1). Même chose pour les auges cinéraires sculptées en marbre des Pyrénées, assez fréquemment réemployées comme pieds d'autels après avoir

24. Cette réutilisation témoigne de la victoire du christianisme sur les dieux païens et aussi d'actes de purification.

été préalablement munies d'un *loculus* à reliques²⁵ (Dourthe, 1995, p. 12-17 ; Laurens, 1999, p. 439-445) (fig. 24, n° 2).

À LA RECHERCHE DES PREMIÈRES ÉGLISES PUBLIQUES RURALES

Hors les chefs-lieux de cités, l'initiative de fonder une église revient prioritairement à l'évêque. Ces créations épiscopales peuvent avoir lieu sur des terres rurales détenues par l'Église²⁶. Le concile d'Orange de 441 évoque ainsi le fait que des évêques construisaient des églises sur des terres extérieures à leur diocèse, dont ils étaient les propriétaires²⁷. Dans les Bouches-du-Rhône, les paroisses de *Citharista* (La Ciotat ou Ceyreste) et de Saint-Jean-de-Garguier/*Gargarius* à Gémenos sont pourvues de desservants par l'évêque de Marseille en 417, ce qui provoqua un conflit avec l'évêque d'Arles²⁸ (Saxer, 1999, p. 13-14).

Si l'action épiscopale paraît tout à fait déterminante dans la création d'un semis d'églises rurales initial, en premier lieu en ce qui concerne les édifices implantés dans les agglomérations secondaires et ceux dotés d'un baptistère, elle n'exclut pas d'autres initiatives, notamment celles de riches notables qui ont à cœur de fonder sur leurs terres des lieux de culte, dont l'ampleur reste souvent modeste mais peut parfois concurrencer les réalisations du clergé. Ce dernier n'aura d'ailleurs de cesse de défendre ses prérogatives dans ce domaine.

LES ÉGLISES BAPTISMALES

Si les textes mettent partiellement en lumière l'action des évêques dans la création d'un premier semis d'églises destinées à la desserte des populations rurales, ces édifices restent difficiles à identifier. Néanmoins, la fonction

25. Le phénomène peut être qualifié de relativement fréquent dans les Pyrénées centrales puisque l'inventaire de A. Laurens a permis de recenser treize couvercles et cinq cuves d'auges pourvus de cavités à reliques. En revanche, l'absence de découvertes *in situ* interdit toute précision chronologique concernant ce réemploi de matériel antique qui a pu se prolonger durant tout le Moyen Âge.

26. Ainsi, Césaire se rend dans une paroisse fondée sur un domaine de l'Église d'Arles : « *Devoluto hinc tempore venit ad agrum ecclesiae nostrae, ubi et dioceses sunt, quod Succentriones vocatur* » (*Vita S. Caesarii*, col. 1033-1034).

27. « *Si quis episcoporum in alienae civitatis territorio ecclesiam aedificare disponit* » (*Concilia Galliae*, I, 80-81). Cela est de nouveau évoqué dans le concile d'Arles, 442-506, canon 36 (*Concilia Galliae*, I, 121).

28. Certaines enclaves observables dans la géographie diocésaine de la période médiévale peuvent avoir pour origine ces fondations de l'Antiquité tardive (Codou, à paraître).

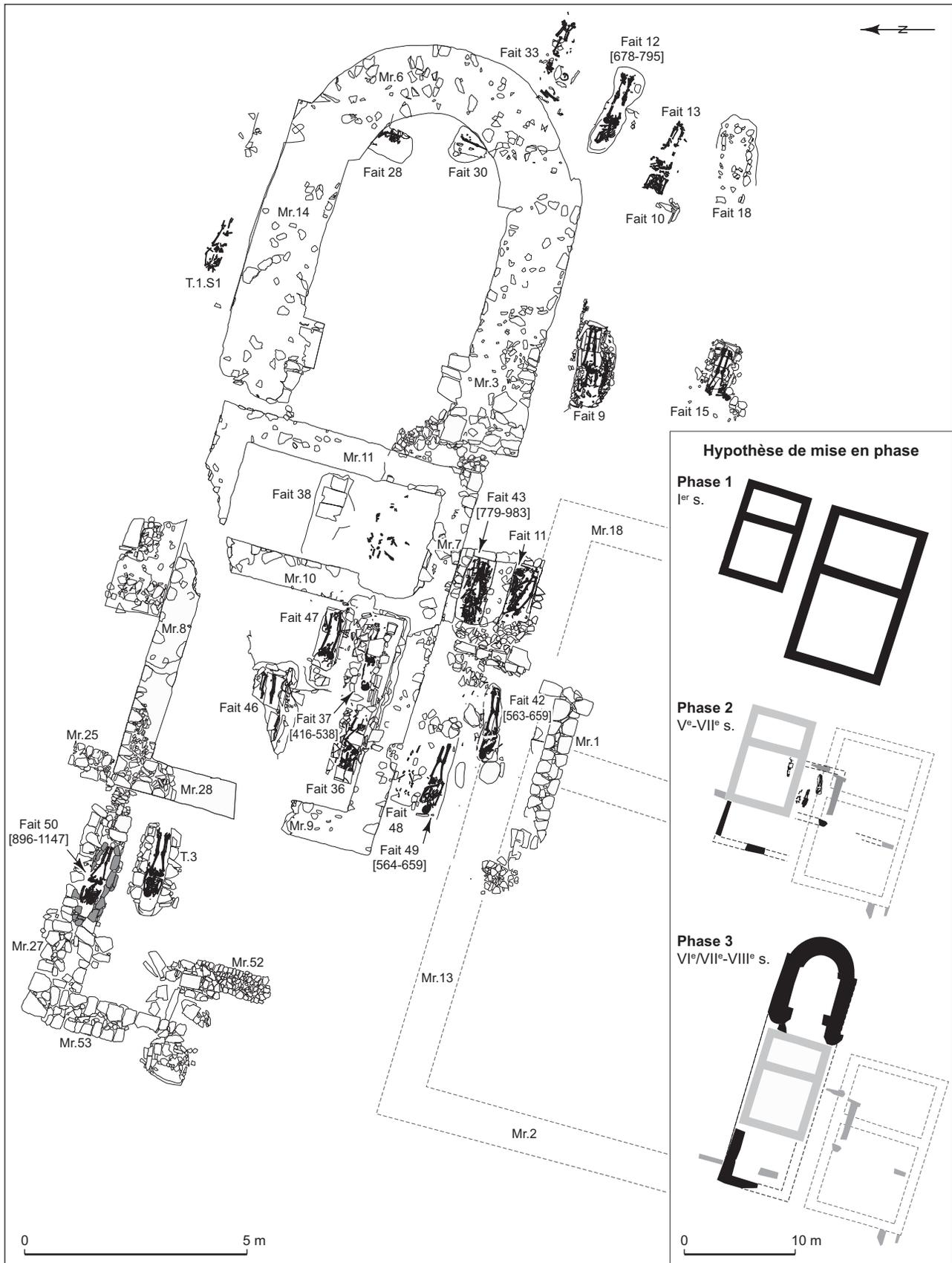


Fig. 23 – Saint-Jean à Roujan (Hérault), plan de l'édifice septentrional et de ses extensions successives (DAO : L. Schneider, CNRS et L. Vidal, INRAP).



Fig. 24 – 1, Saint-Marcel-de-Careiret (Gard), autel-cippe païen christianisé ; 2, Bordères-Louron (Hautes-Pyrénées), cuve d'auge cinéraire percée d'une cavité à reliques (clichés : n° 1, V. Lassalle ; n° 2, A. Laurens).

baptismale s'impose comme essentielle et relève à l'origine des attributions quasi exclusives de l'évêque²⁹.

Un premier critère susceptible de désigner une fondation épiscopale peut donc être lié à la présence, associé à l'église, d'un baptistère. Les baptistères ruraux attestés pour la Gaule méridionale sont actuellement de l'ordre d'une petite quinzaine, plusieurs identifications ou nouvelles découvertes étant venues ces dernières années – telles celles de Roujan, Brioude ou encore Roanne – enrichir le corpus existant³⁰. L'espace méditerranéen nous offre l'image d'ensembles monumentaux aux plans stéréotypés. Trois cas provençaux sont désormais bien connus : Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Saint-Hermentaire à Draguignan et Notre-Dame-du-Brusc à Châteauneuf-Grasse (Codou, 1995 ; Février, Fixot, 1995 ; Guyon, 1998). Il faut désormais « élargir » cette série aux cas héraultais des baptistères de Pampelune à Argelliers (Schneider, 2003a et 2004) et de Saint-Jean à Roujan (Colin *et al.*, à paraître). Quelle que soit la complexité du plan d'ensemble des différents édifices

– certains d'entre eux intègrent un portique, des annexes ou des chevets multipartites –, leurs caractères communs viennent de l'association d'une église à nef unique et d'une extension occidentale qui constitue le baptistère³¹ (fig. 25). Ce sont là des monuments d'assez grandes dimensions (fig. 26), dont les salles baptismales offrent une superficie utile comprise entre 35 m² et 45 m², à l'exception de celle de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume dont l'ampleur – plus de 80 m² – et la composition architecturale sont comparables à certains baptistères cathédraux³² (fig. 27).

31. On peut souligner qu'à Pampelune, Saint-Hermentaire et Notre-Dame-du-Brusc le baptistère appartient au programme originel, alors qu'à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume le baptistère est greffé postérieurement à l'avant de la façade occidentale de l'église, sans doute vers le VI^e s. Le cas de Roujan est associé à cette « famille » d'édifices à titre d'hypothèse, dans la mesure où seule la moitié occidentale du baptistère a été mise au jour, le reste de l'édifice ayant été détruit par une construction postérieure.

32. Saint-Maximin-la-Sainte-Baume : composé dans un premier temps d'une église longue d'environ 20 m pour une largeur de 8,75 m, l'ensemble monumental, enrichi du baptistère, atteint une longueur d'au moins 30 m. Saint-Hermentaire : longueur de 27,60 m pour une largeur de 8,90 m. Pampelune : longueur totale hors œuvre de 26,75 m pour une largeur de la nef et du baptistère inscrit dans son prolongement de 6,40 m. Notre-Dame-du-Brusc : vaisseau long de 24,50 m et large de 8 m. Il convient de souligner la spécificité de Saint-Hermentaire où l'abside est aménagée afin de permettre le culte des reliques ou d'un corps saint.

29. Quasi exclusivement en effet, puisque cette règle théorique souffre d'au moins une exception avec le célèbre cas de *Primuliacum*, du nom du domaine où un notable – Sulpice Sévère en l'occurrence – construit sur son domaine, à l'orée du V^e s., une église et un baptistère (Paulin de Nole, *Epistulae*, 30, 31 et 32, dans *CSEL*, 29, p. 262-285).

30. Le baptistère de Roanne, mis au jour en 2005 par M. Le Nézet-Célestin (INRAP), fait l'objet d'une notice *infra*, p. 81-83.

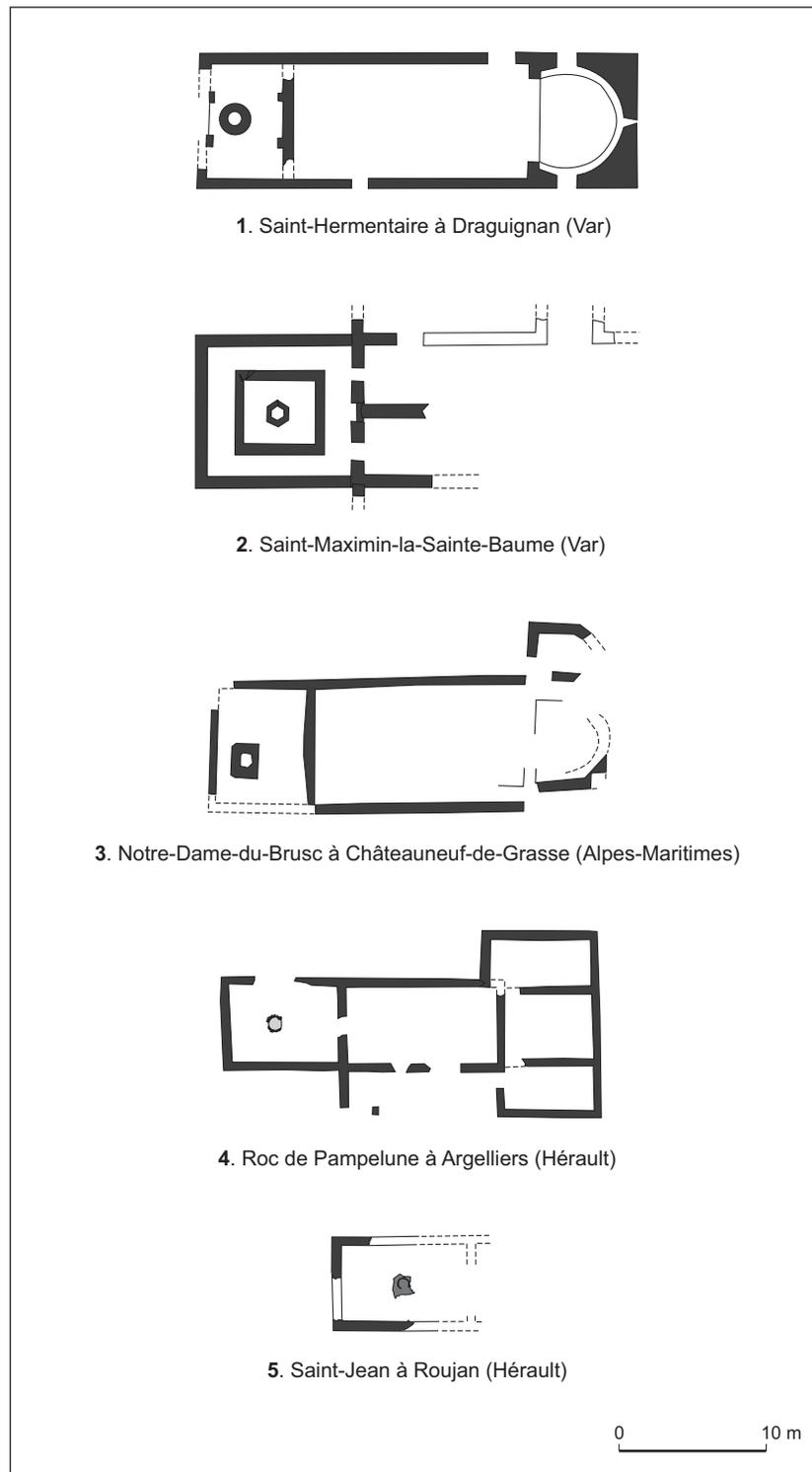


Fig. 25 – Plans comparés de baptistères provençaux et languedociens (DAO : L. Schneider, CNRS).



Fig. 26 – Saint-Hermentaire à Draguignan (Var),
vue du chevet de l'église (cliché : Y. Codou, Université de Nice).

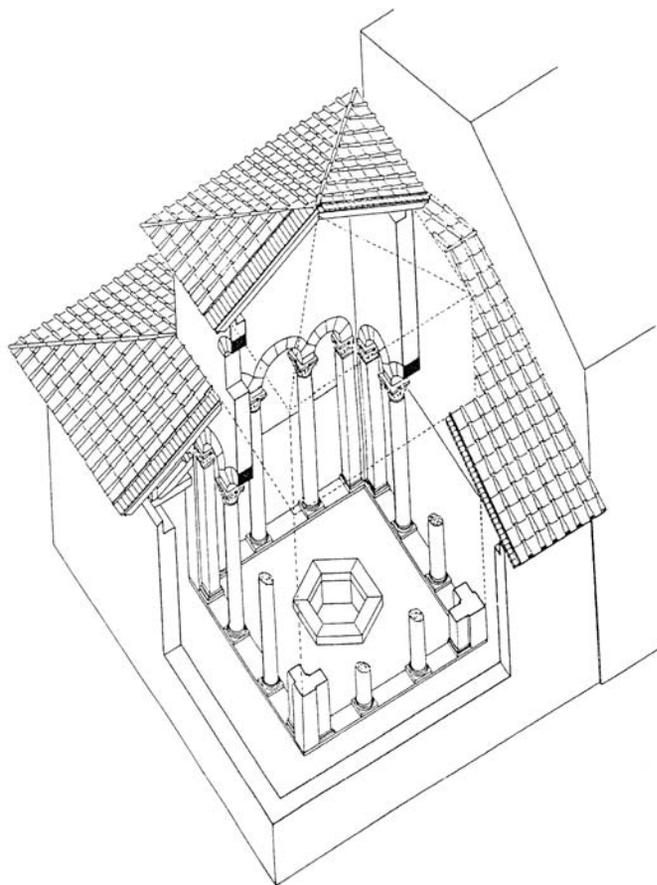


Fig. 27 – Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (Var),
restitution du baptistère de l'église (dessin : J.-M. Joulain, CNRS).

Le cas de l'église accompagnée de son baptistère mis en évidence à Loupian est également remarquable. L'église à nef unique terminée par une abside à chevet plat est assez vaste, environ 27 m sur 9,50 m ; le baptistère ainsi que des annexes sont accolés au mur gouttereau nord. À ces constructions se reliait un ensemble thermal (Pelletier, 2001 ; Pelletier, Schneider, 2005, p. 101-103).

On soulignera que les cuves de ces baptistères, lorsque les fouilles ont permis de le vérifier, ont subi des transformations – en particulier dans leurs dimensions qui ont été progressivement réduites, comme par exemple à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Saint-Hermentaire et Roanne. Ce phénomène n'est pas sans rappeler ce qui a pu être observé pour les cuves des baptistères épiscopaux, rapprochant une fois encore l'évolution des monuments ruraux de celle mise en évidence dans les chefs-lieux. Ces modifications s'expliquent vraisemblablement par la généralisation du baptême d'enfants (Guyon, 2000b, p. 43-45).

On peut par ailleurs s'interroger sur la nature de l'occupation antérieure de ces différents sites. Pour ce qui est de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, il s'agit selon toute vraisemblance d'un domaine rural comme en témoigne le mausolée datable de la fin du IV^e s., significatif d'un contexte funéraire privé, le monument primitif ayant été élevé par une famille importante dans son domaine rural³³ (Guyon, 1998, p. 500) (fig. 28). De même, à Loupian, les monuments chrétiens semblent dépendre d'une *villa*, profondément transformée au V^e s. avec l'aménagement d'une vaste salle de réception³⁴. Ces aménagements

33. D'autres hypothèses sur le contexte de la fondation ont pu être proposées. Pour certains auteurs, ce site correspond en réalité à une agglomération possédant peut-être un rempart (Brun, 1999, p. 177 et p. 197 ; Codou, 2003a, p. 38). L'interprétation d'un domaine privé reste la plus fondée, néanmoins on ne doit pas exclure une possible mutation du statut de l'habitat entre le IV^e s., époque de construction du mausolée, et le VI^e s., qui voit l'aménagement du baptistère. Dans l'intervalle, le domaine rural des origines a pu être transformé en petite agglomération, la présence d'un lieu de culte ayant peut-être constitué un facteur déterminant de cette évolution. Cette possibilité du changement de statut d'un oratoire par l'adjonction d'un baptistère est sans doute sous-entendue dans une lettre de Grégoire le Grand datée de 592 : « La noble dame Themotea m'a fait savoir par la requête ci-jointe qu'elle a fondé pour sa dévotion, dans la cité de Rimini, en un lieu lui appartenant, un oratoire qu'elle désire être consacré en l'honneur de la sainte Croix. Donc, frère très cher, si l'édifice dont il vient d'être question se trouve relever du droit de ta cité, et s'il appert qu'aucun corps n'y est enseveli, tu consacreras solennellement cet oratoire [...]. Tu le feras de telle sorte qu'en ce lieu ne soit pas par la suite construit un baptistère, ni que tu y constitues un prêtre propre » (Grégoire le Grand, *Registre des lettres*, dans P. Minard éd., SC, t. I, lettre II, 11, 329, Paris, 1991).

34. Même chose à Séviac sur la commune de Montréal dans le Gers (Lapart, Paillet, 1996).



Fig. 28 – Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (Var),
vue intérieure du mausolée (cliché : Centre archéologique du Var).

ambitieux montrent le caractère ostentatoire de cette architecture qui transparaît aussi dans le lieu de culte. Dans le cas de Notre-Dame-du-Brusc, c'est sur un cimetière qu'est implanté le monument³⁵. À Saint-Hermentaire, le bâtiment est fondé sur les murs d'une *villa*, mais il n'est pas exclu que celle-ci ait été abandonnée depuis un certain temps lorsque l'on construisit l'édifice cultuel.

L'image qui ressort de ces quelques ensembles monumentaux, par leurs structures et leur ampleur, amène à voir en eux de véritables « groupes presbytéraux », formés sur le modèle des groupes cathédraux urbains (Guyon, 2005, p. 198). Dans certains cas, comme on va le voir, ces édifices sont implantés au cœur ou en périphérie d'une agglomération secondaire d'origine antique, comme à Roujan ou L'Isle-Jourdain, ou au sein d'une agglomération nouvelle comme dans le cas du Roc de Pampelune à Argelliers.

LES ÉGLISES LIÉES À DES AGGLOMÉRATIONS

Le « réseau » des petites agglomérations qui jalonnent le monde rural entre deux chefs-lieux semble, en effet, avoir fait précocement l'objet de l'implantation d'édifices chrétiens. Au titre de ces habitats groupés il convient de distinguer, d'une part, les agglomérations héritées de l'organisation des cités antiques, les *vici* ou autres bourgades routières, et, d'autre part, les habitats de hauteur – les *castra* ou *oppida* – nouvellement créés au cours de l'Antiquité tardive.

35. À peu de distance est localisé un habitat, qu'on proposait jusqu'alors d'identifier comme étant une *villa*, mais une relecture récente des données archéologiques envisage la présence d'une petite agglomération.

L'existence d'une *parochia* dans un *vicus* est ainsi attestée dès le tout début du V^e s. à travers la *Vie* de Maxime de Riez (Saxer, 1999, p. 16) ; de même, une lettre que Paulin de Nole adresse en 401 à l'évêque Delphin de Bordeaux témoigne de la consécration « d'une nouvelle fille de l'Église » dans le bourg associé au port fluvial de Langon. En outre, des *plebes* – centres paroissiaux qui ont donné naissance aux *pieve* en Italie – sont attestées dans les actes du concile de Riez de 439 (*Concilia Galliae*, I, 68-69). Les prêtres présents dans les *vici* sont appelés *vicani presbyteri* dans les actes du concile de Tours II en 567³⁶.

D'assez nombreux exemples de lieux de culte établis dès l'Antiquité tardive au cœur ou en marge d'agglomérations dites secondaires sont connus en Gaule méridionale et l'on n'en retiendra ici que quelques-uns. Le complexe ecclésial de Civaux, agglomération antique du diocèse de Poitiers, mis au jour dans les années 1960, a fait dernièrement l'objet d'un réexamen critique (Boissavit-Camus, Bourgeois, *in* Delaplace dir., 2005, p. 159-161). L'aménagement entre le IV^e s. et le VI^e s. – dans une aire sacrée gallo-romaine – d'une église, d'un baptistère et d'un cimetière, est confirmé. Plusieurs lieux de culte sont également recensés dans les *vici* de la région Rhône-Alpes. Citons, en Haute-Savoie, le hameau de Viuz aux Faverges, pourvu dès le VI^e s. d'une église dédiée à Jean-Baptiste, et les vestiges – découverts à Annemasse – d'un angle de murs et de sépultures en coffres de dalles des VI^e et VII^e s., attribuables à la *basilica* consacrée par Avit en 516 (Reynaud, 2005, p. 63). Enfin, il convient d'évoquer au titre des découvertes les plus récentes la fouille du site de la Gravette à L'Isle-Jourdain, qui a permis de mettre en évidence les vestiges d'un groupe ecclésial de première importance, jusqu'alors insoupçonné, à l'emplacement de la *mutatio Bucconis*³⁷, relais routier cité en 333 dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*. Un édifice basilical de plan barlong à trois nefs, à vocation culturelle et funéraire, a été reconnu ; sa date de construction initiale reste incertaine mais est sans doute proche des années 400 puisque son chevet fait l'objet d'un remaniement dès les premières décennies du V^e s.³⁸. Immédiatement au sud, un

36. Voir canons 5 et 20 (*Les Canons des conciles mérovingiens*, dans SC, 354, p. 346 sqq.).

37. À 35 km à l'ouest de Toulouse, à proximité de la voie d'Aquitaine.

38. La datation ¹⁴C de la sépulture 651, implantée contre le chevet du deuxième état, est comprise entre 350 et 440 avec recoupement de la courbe d'étalonnage en 410 (renseignements très aimablement communiqués par J.-P. Cazes, directeur de la publication à paraître, que nous remercions). Le remaniement du sanctuaire dans la première moitié du V^e s. peut donc être considéré comme acquis. Pour autant, il n'est pas avéré que la construction originelle remonte à la seconde

second bâtiment doté d'une abside occidentale abrite au V^e s. une salle baptismale à cuve circulaire ouverte sur un déambulatoire. L'ajout postérieur, à l'est, d'une deuxième abside permet de poser l'hypothèse d'une église double (fig. 29) (Cazes, 1996a et b ; Cazes *et al.*, à paraître).

D'autres habitats groupés relèvent en revanche d'un programme global de création d'une agglomération perchée, généralement comprise à l'intérieur d'un rempart, dont le lieu de culte fait partie intégrante dès l'origine. Dans l'état actuel des connaissances, l'aire de diffusion de ces *castra* semble s'étendre à l'ensemble du Midi méditerranéen et englober l'Albigeois, le Quercy, le Rouergue, la Drôme et l'Ardèche (Schneider, 2004 ; Reynaud, 2005, p. 63). En revanche, les terres plus occidentales, et notamment la Novempopulanie, ne semblent guère concernées par ce phénomène de perchement de l'habitat à la fin de l'Antiquité et dans le très haut Moyen Âge. Sur le roc de Pampelune à Argelliers, l'église occupe un emplacement topographique privilégié, au sommet et à l'extrémité occidentale de l'éperon rocheux. Le plan de ce lieu de culte associe une nef rectangulaire, prolongée à l'ouest par un baptistère, à un profond chevet plat, flanqué de deux annexes latérales asymétriques. L'ensemble est complété au nord par un petit monument funéraire et au sud par un probable portique (fig. 30). La construction de ce monument est à placer dans le dernier tiers du V^e s. ou au début du VI^e s. (Schneider, 2003a ; Pellecuer, Schneider, 2005, p. 105-107). En Provence, divers cas sont attestés. Les plus évocateurs sont issus de fouilles anciennes³⁹ : ainsi l'*oppidum* de Saint-Blaise à Saint-Mitre-les-Remparts, identifié au site d'*Ugium*, fouillé dans les années 1930 par H. Rolland⁴⁰ (Février, 1995b), ou encore le site de Constantine à Lançon-de-Provence (Gérin-Ricard, 1924 ; Février, 1995a). Dans ces deux cas, la construction des édifices cultuels est datée

moitié du IV^e s., comme les auteurs sont tentés de le penser. Quoi qu'il en soit, la précocité de cet édifice majeur est incontestable et s'inscrit bien dans la mise en place d'un premier semis d'églises en dehors du chef-lieu de la cité.

39. Trois sites perchés de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge sont en cours de fouilles : Sainte-Candide à Roquebrune-sur-Argens dans le massif des Maures, où un lieu de culte est en cours de dégagement (F. Bertoncello et Y. Codou), le site des Mures à Salernes (E. Sauze, Centre archéologique du Var) et celui de la Granède à Millau (C. Saint-Pierre) ; mais les résultats sont encore trop partiels pour que l'on puisse en tirer des conclusions.

40. Depuis, ce site a été réétudié par G. Démians d'Archimbaud qui a fait porter ses efforts sur la datation de l'occupation mais n'a pas repris au sens strict le dossier des lieux de culte (Démians d'Archimbaud dir., 1994).

des V^e s. ou VI^e s.⁴¹ On regrettera cependant que les fouilles anciennes ne se soient pas attardées sur la durée d'occupation⁴². Une de ces fondations d'habitat, sans doute fortifiée, est illustrée par l'inscription exceptionnelle dite « la Pierre écrite » à Saint-Geniez⁴³. Le texte célèbre la fondation en ce lieu, au début du V^e s., d'un habitat au statut difficile à définir par Dardanus, préfet du prétoire des Gaules et correspondant d'Augustin, qui est dénommé la Cité de Dieu/*Theopolis* (fig. 31) (Marrou, 1954 ; Guyon, Heijmans dir., 2001, p. 224 ; Codou, 2005b, p. 87).

LES ÉGLISES FUNÉRAIRES

Au début de la christianisation, la relation entre l'église et la tombe ne va pas de soi. Dans les édifices découverts au sein de villages ou d'agglomérations perchées, les tombes liées à l'église sont rares, voire inexistantes. Respectant en cela la tradition antique et à l'instar du monde urbain, les morts sont séparés des vivants ; leurs sépultures s'égrènent le long des voies conduisant à l'habitat comme en témoigne notamment la nécropole rupestre de Saint-Blaise⁴⁴ (Démians d'Archimbaud dir., 1994 ; Février, 1995b). C'est très précisément, et il n'y a guère de quoi s'en étonner, la transposition dans le monde rural de ce que l'on observe dans le monde urbain. De même, dans le cas des églises baptismales, les tombes sont en nombre réduit – on pourrait parler de tombes « privilégiées » – ou prennent place dans

41. Datation fondée sur les éléments mobiliers, plaque de chancel, colonnette support d'autel. Dans ces cas provençaux, on n'a pas identifié de baptistère. Toutefois, les investigations des abords de l'église Saint-Vincent à Saint-Blaise n'ont pas été complètes ; plus encore dans le cas de Constantine, le dégagement partiel de murs dans le prolongement occidental de l'église permet d'émettre l'hypothèse de l'existence d'un baptistère.

42. Pour ce qui est de l'occupation antérieure, dans plusieurs cas il est intéressant de remarquer qu'il s'agit de la réoccupation d'*oppida*, mais il n'y a pas de continuité saisissable et, dans d'autres cas, la fondation est réalisée *ex nihilo*.

43. « Claudius Postumus Dardanus, homme illustre et revêtu de la dignité de patrice, ancien consulair de la province de Viennoise, ancien maître du bureau des requêtes, ancien questeur, ancien préfet du prétoire des Gaules, et Nevia Galla, clarissime et illustre femme, la mère de ses enfants, ont fourni un chemin viable au lieu-dit dont le nom est *Theopolis* en faisant tailler des deux côtés les flancs de la montagne et ils lui ont procuré des murailles et des portes. Ils ont voulu rendre commun pour la sûreté de tous ce travail accompli sur leurs propres terres, avec l'aide également de Claudius Lepidus, compagnon et frère de l'homme susnommé, ancien consulair de la province de Germanie Première, ancien maître du bureau des archives, ancien comte des affaires privées. [Ce texte a été gravé] afin que leur zèle à l'égard du salut de tous et le témoignage de la reconnaissance publique puissent être manifestés » (traduction J. Guyon).

44. Il en est de même dans le cas de Constantine à Lançon-de-Provence, où les tombes ont été localisées hors des remparts.

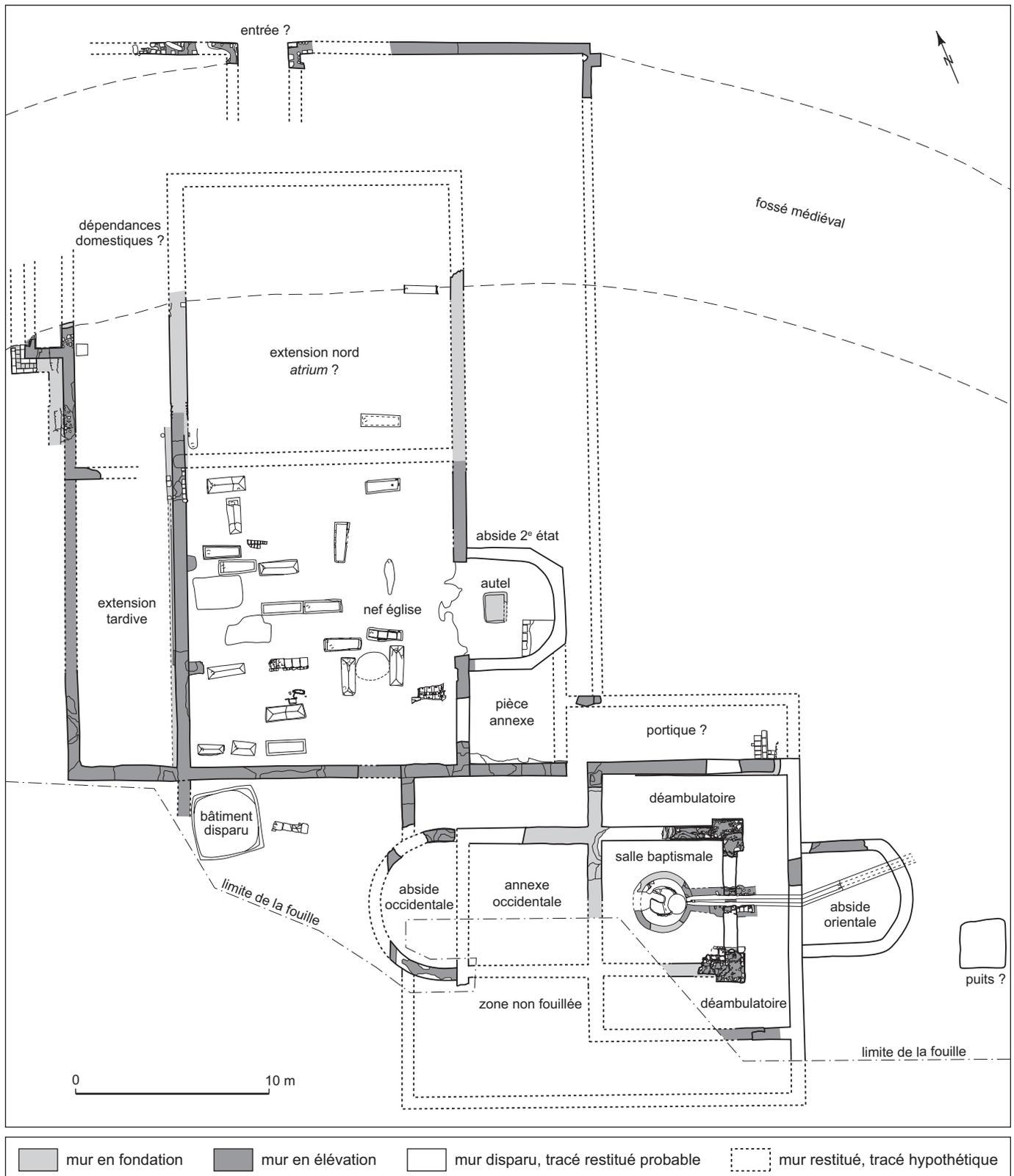


Fig. 29 – La Gravette à L'Isle-Jourdain (Gers), plan d'ensemble restitué du complexe paléochrétien (DAO : J.-P. Cazes et S. Eusèbe, INRAP).

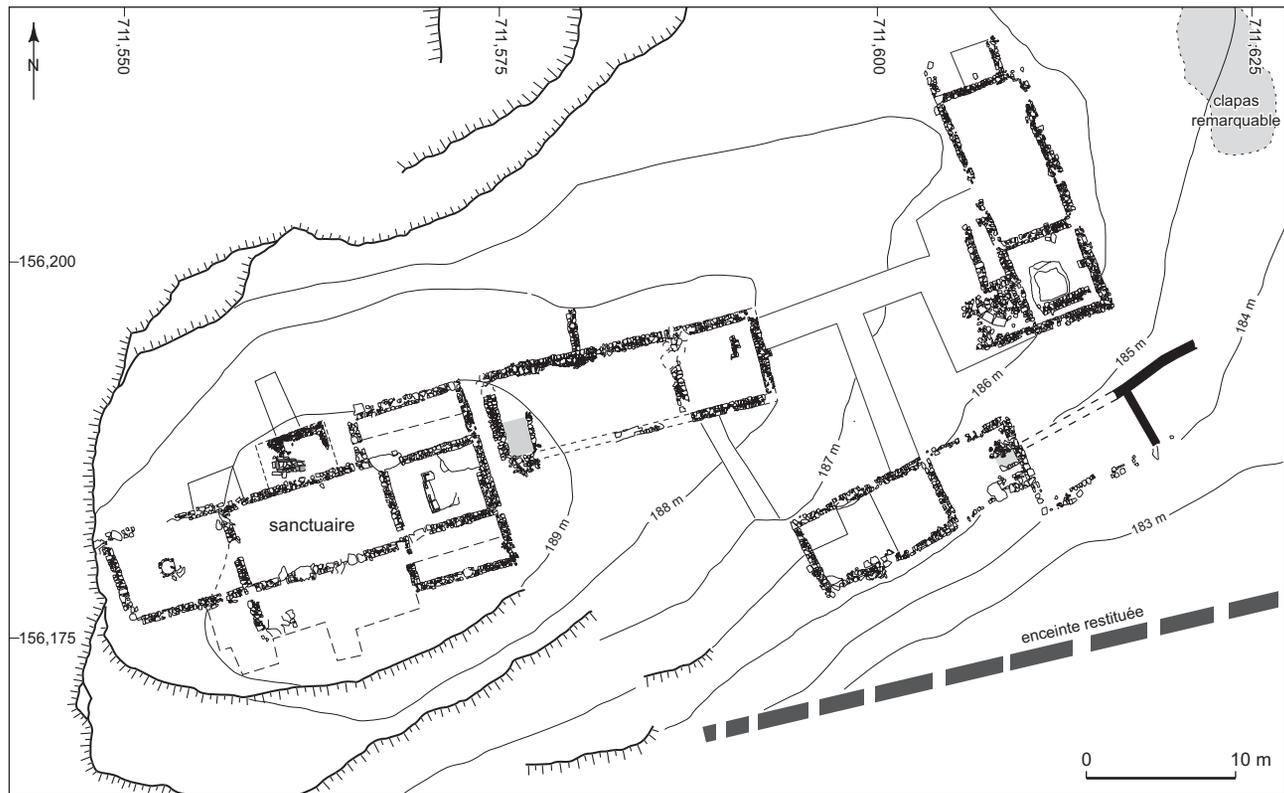


Fig. 30 – Roc de Pampelune à Argelliers (Hérault), le quartier sommital du castrum et, à l'ouest, l'église et son baptistère (relevé : O. Ginouvez, INRAP et L. Schneider, CNRS).



Fig. 31 – Saint-Geniez (Alpes-de-Haute-Provence), la « Pierre écrite » (cliché de la fin du XIX^e s. ; coll. : Y. Codou, Université de Nice).

des espaces bien circonscrits, comme pour le baptistère de Saint-Hermentaire à Draguignan ⁴⁵.

Bien que le lien étroit entre la tombe et l'église ne soit pas formellement imposé avant une date assez tardive ⁴⁶, il est indéniable que des relations fortes s'établissent dans certains cas dès le courant du V^e s. et au VI^e s. entre le monde des morts et les lieux de culte.

À l'appui de cette remarque, des fouilles ont mis en lumière des ensembles monumentaux où la fonction funéraire paraît être à l'origine de la fondation. Ainsi, à Saint-Estève de Ménerbes, un vaste ensemble monumental a été mis au jour ⁴⁷ (fig. 32). La fouille reste partielle (Cartron *et al.*, 1995), mais elle a révélé un groupe de bâtiments à fonction funéraire établis autour d'une cour ornée en son centre d'un bassin tréflé. L'édifice majeur, présentant une galerie en façade et une annexe au sud, se développe dans la partie orientale. Au nord, un autre bâtiment funéraire ainsi qu'une construction de petites dimensions, dotée d'une abside semi-circulaire, ont été mis en évidence. Le mobilier de parure découvert dans les tombes permet de placer la réalisation de ces édifices au VI^e s. Ce complexe était assurément associé à un lieu de culte, comme en témoigne la découverte d'un fragment de table d'autel (fig. 33). On peut identifier dans l'abside conservée au nord un vestige de l'église originelle. Néanmoins, le bâtiment oriental, accompagné d'une galerie, peut aussi correspondre à l'extrémité occidentale d'une vaste basilique funéraire ⁴⁸. Un autre cas provençal d'église d'une certaine ampleur, où la fonction funéraire s'avère importante, est fourni par la fouille du site de Saint-Estève-le-Pont à Berre-l'Étang, daté du VI^e s.-début du VII^e s. (Genot, Thomann, 2005).

Dans les deux cas, la fonction funéraire apparaît comme essentielle. Nulle trace d'un habitat en liaison directe n'a été mise en évidence ⁴⁹ mais l'existence de ces monuments

45. Par rapport à l'ampleur des monuments concernés, elles sont en effet peu nombreuses : dans une annexe sur le flanc nord de l'édifice à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, limitées à quelques sépultures au chevet à Loupian et parfois situées dans des espaces spécifiques, comme à l'intérieur du baptistère de Saint-Hermentaire.

46. Si l'exemple du canton de Genève tend à établir un lien quasi systématique entre lieu d'inhumations et lieu de culte dès les VI^e-VII^e s. (voir J. Terrier, *infra*, p. 85-91), la naissance du cimetière chrétien proprement dit n'est généralement pas placée avant l'époque carolingienne (Treffort, 1996a et b), voire le plein Moyen Âge (Lauwers, 2005a).

47. Ces bâtiments ont sans doute été implantés sur ou à proximité d'un cimetière antérieur, comme en témoignent les épitaphes réemployées dans les chaînes d'angle du bâtiment principal.

48. On soulignera l'absence de sépulture dans la cour.

49. Dans le cas de Saint-Estève-le-Pont à Berre-l'Étang, l'église s'élève au contact d'un bâtiment agricole antique, mais les liens entre ces

ne saurait se justifier en dehors de la présence, à proximité, d'une population importante, d'une communauté ⁵⁰. Ces deux exemples ne sont pas sans évoquer ce que l'on observe aux abords des villes avec les basiliques funéraires suburbaines, dont les ensembles monumentaux sont, à une moindre échelle, directement transposés dans l'espace rural.

On est tenté de franchir le pas et de proposer de voir là des édifices appartenant à des ensembles plus vastes et composant des « groupes paroissiaux ». C'est en particulier ce que l'on pourrait proposer, sous forme d'hypothèse, pour le site de Saint-Estève-le-Pont dont l'église est située à distance réduite d'une seconde église, Notre-Dame-de-Caderot, qui – par son toponyme – garde le souvenir d'une paroisse attestée dans la *Vie* de l'évêque Césaire d'Arles (Codou, 2005b, p. 88). Dans ce cas, l'église pourrait témoigner de la présence d'un espace funéraire communautaire, ce qui n'exclut pas que les *potentes* continuaient, quant à eux, à être inhumés dans leurs domaines ⁵¹.

Le même phénomène d'adaptation du modèle urbain au milieu rural est également observable dans la partie occidentale de la province de Narbonnaise Première. En témoignent les deux basiliques funéraires mises au jour à L'Isle-Jourdain, dans la cité de Toulouse ⁵², et à Montferrand ⁵³, dans celle de Narbonne. L'une et l'autre sont en relation étroite avec les petites agglomérations routières dans la périphérie desquelles elles s'implantent dès la fin du IV^e s. ou au début du V^e s. À Montferrand, les recherches récentes ont désormais bien établi que l'édifice de plan barlong mis au jour par J. Audy dans les années 1950, ouvrant à l'est sur une abside de plan outrepassé, est associé à une seconde église à chevet carré construite

constructions n'ont pas pu être clairement établis (Genot, Thomann, 2005, p. 143-144).

50. Dans le cas de Ménerbes, nous n'excluons pas qu'un habitat en relation avec le site soit localisé à l'emplacement du village actuel, témoin d'un site perché et sans doute fortifié dès l'Antiquité tardive. Il reste que les études anthropologiques en cours devraient donner un éclairage nouveau sur la « communauté » inhumée en ce lieu.

51. Sur ces « lieux publics » destinés à la sépulture, on peut se reporter aux remarques de M. Lauwers qui envisage ces situations pour une période plus tardive (Lauwers, 2005a, p. 44-45). De manière générale, force est de constater que les liens entre la tombe et le lieu de culte ne s'imposent pas ; néanmoins les constats archéologiques restent divers ainsi qu'en témoignent les contributions au présent dossier de M. Bonifay, C. Raynaud, p. 93-161 et J. Terrier, p. 85-91.

52. Cas déjà évoqué *supra*, p. 66-67, fig. 29 et note 38.

53. La basilique de Montferrand est établie sur la bordure nord de la *mansio Elusione* (Saint-Pierre à Alzonne) citée dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* de 333.

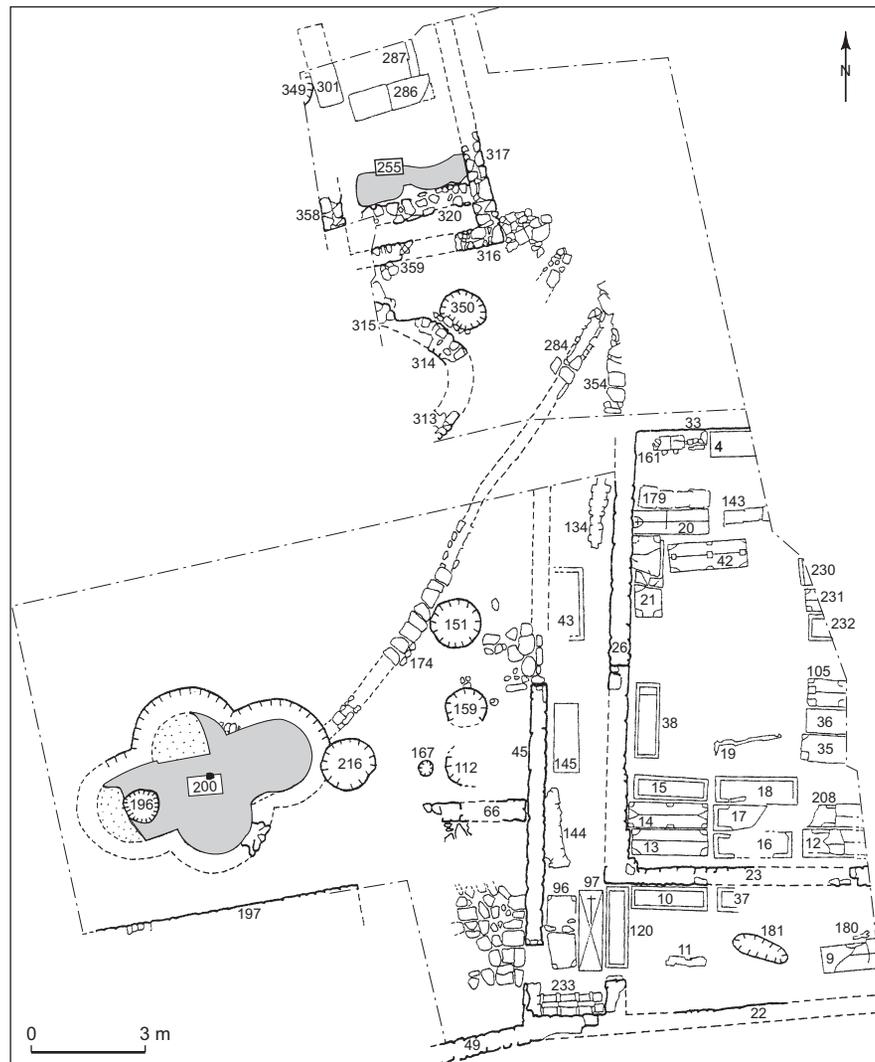
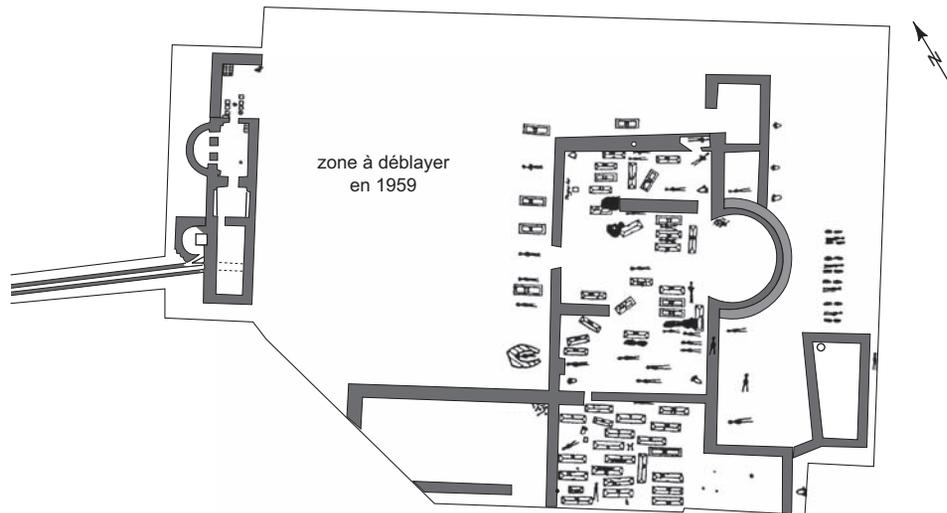


Fig. 32 – Saint-Estève à Ménerbes (Vaucluse), plan de l'ensemble monumental
(DAO : I. Cartron et C. Michel d'Annoville, Université d'Aix-en-Provence).

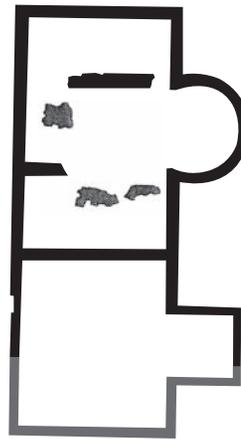


Fig. 33 – Saint-Estève à Ménerbes (Vaucluse), fragment de table d'autel
(cliché : Y. Codou, Université de Nice).

1. État en 1958.



2. Mise en évidence d'une seconde basilique, hypothèse de restitution limitée aux deux principaux bâtiments.



3. Hypothèse de restitution de l'ensemble des bâtiments.

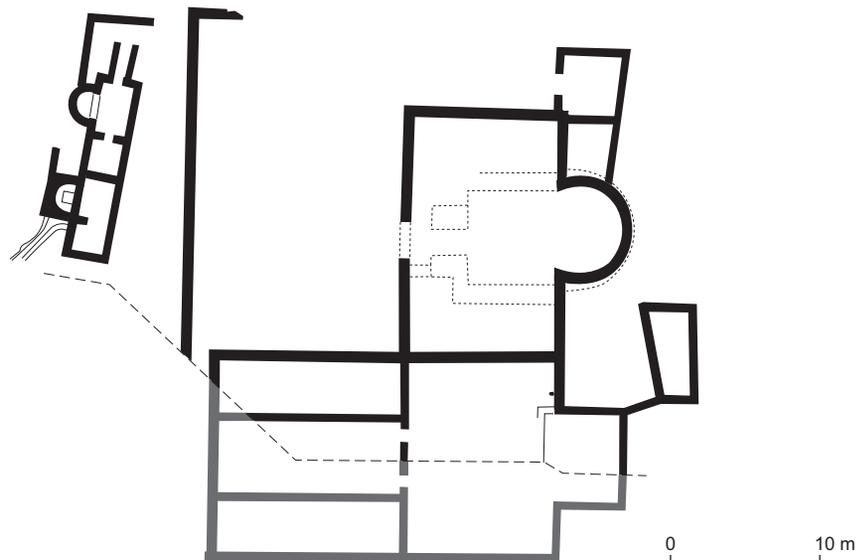


Fig. 34 – Montferrand (Aude), plan de l'ensemble culturel et hypothèses de restitution (dessin de C. Bonnet dans Erlande-Brandenburg, 1999 et d'après Passelac, Chalon, 2002).

sur son flanc sud (fig. 34). Des murs situés à l'ouest de cet édifice méridional, aujourd'hui disparus, pourraient avoir témoigné de la présence d'une nef occidentale à trois vaisseaux qui venait se greffer sur un vaisseau transversal terminé par un sanctuaire rectangulaire (Erlande-Brandenburg, 1999 ; Passelac, Chalon, 2002). Dans ces deux cas, les basiliques funéraires ne constituent en réalité qu'une part d'ensembles ecclésiastiques complexes regroupant deux églises et, dans le cas de L'Isle-Jourdain, un baptistère.

LES ÉGLISES PRIVÉES ET L'ACTION DES LAÏCS

LA MULTIPLICATION DES ORATOIRES PRIVÉS

Le semis des églises rurales reste encore très lâche au début du VI^e s. Pour nombre de fidèles, le culte se déroule dans des édifices privés, les oratoires⁵⁴, et la fréquentation de la *parochia* reste pour eux chose exceptionnelle, limitée dans l'année aux fêtes liturgiques majeures. Cette possibilité de disposer d'un oratoire sur son domaine et d'y faire célébrer la messe pour la commodité de la *familia* est confirmée par le canon 21 du concile d'Agde de 506⁵⁵. Les oratoires semblent, pour la plupart, pourvus de clercs et donc desservis régulièrement⁵⁶. Les exemples de Séviac à Montréal ou de Géou à Labastide-d'Armagnac témoignent de cette catégorie d'édifices de dimensions modestes⁵⁷, qui s'intègrent parfaitement au bâti préexistant et dont la principale raison d'être est de permettre la célébration

54. En Gaule, L. Pietri a recensé dans les sources écrites de l'Antiquité tardive une trentaine d'exemples de chapelles domaniales élevées *in agro proprio* (Pietri, in Delaplace dir., 2005, p. 236).

55. « *Si quis etiam extra parrociis, in quibus legitimus est ordinariusque conventus, oratorium in agro habere voluerit, reliquis festivitibus ut ibi missas teneant propter fatigationem familiae iusta ordinatione permittimus; Pascha vero, Natale Domini, Pentecostem et Natale sancti Ioannis Baptistae, vel si qui maximi dies in festivitibus habetur, non nisi in civitatibus aut in parrociis teneant.* » (Concile d'Agde, canon 21, dans *Concilia Galliae*, I, 202-203).

56. Le concile de Clermont, en 535 (canon 15), évoque les prêtres qui sont attachés à ces oratoires : « *Si quis presbyter atque diaconus, qui neque in civitate neque in parrociis canonicus esse dinoscitur, sed in villula habitans, in oratoriis officio sancto deserviens celebrat divina mysteria* » (*Les Canons des conciles mérovingiens*, 218).

57. Dans son deuxième état, réalisé dans le courant du VI^e s., l'édifice cultuel de Séviac est constitué d'une petite nef carrée de 4,75 m de côté, prolongée par une abside semi-circulaire profonde de 3,35 m pour une ouverture de 3,75 m. À Géou, une église de plan presque identique mesure hors tout 8,25 m de long pour une largeur de 5,09 m (et 4,03 m de large pour l'abside). La superficie utile de ces deux édifices n'atteint pas 30 m² et ils ne peuvent donc être destinés à de nombreux fidèles.

de l'eucharistie à l'intention du maître du domaine et de ses proches (fig. 35). Dans les deux cas, ces chapelles domaniales ne sont pas – lors de leur création – associées à une nécropole (Colin, 2004, p. 155-156 et p. 247-248). Un processus identique voit l'installation, dans la *villa* de Saint-Romain-de-Jalionas, de sépultures des V^e et VI^e s. dans une ancienne salle chauffée agrandie d'une abside outrepassée et pourvue d'une tombe privilégiée (Reynaud, 2005, p. 63-64).

Progressivement, ces églises rurales forment un tissu de plus en plus dense afin de mieux adapter la densité des lieux de culte à la répartition de l'habitat ; conséquence logique de cette multiplication des oratoires, leurs propriétaires tendent à agir en toute indépendance. Les évêques se doivent alors de légiférer pour tenter de garder la situation en mains. Révélateur est à ce sujet le concile tenu à Orléans en 511, où il est précisé que les « basiliques [*basilicae*] qui ont été construites en divers lieux et se construisent chaque jour » doivent demeurer sous l'autorité de l'évêque diocésain⁵⁸. Le concile d'Orléans de 541 fait d'autre part clairement référence aux *parochiae* établies sur les terres des grands et précise que ceux-ci doivent assurer des revenus à ces églises pour leur entretien et les munir de clercs⁵⁹. Pour assumer son rôle d'encadrement, l'Église doit donc s'adapter et répondre à la demande des laïcs, que l'on perçoit avant tout, au VI^e s., à travers l'élite des possesseurs des grands domaines⁶⁰.

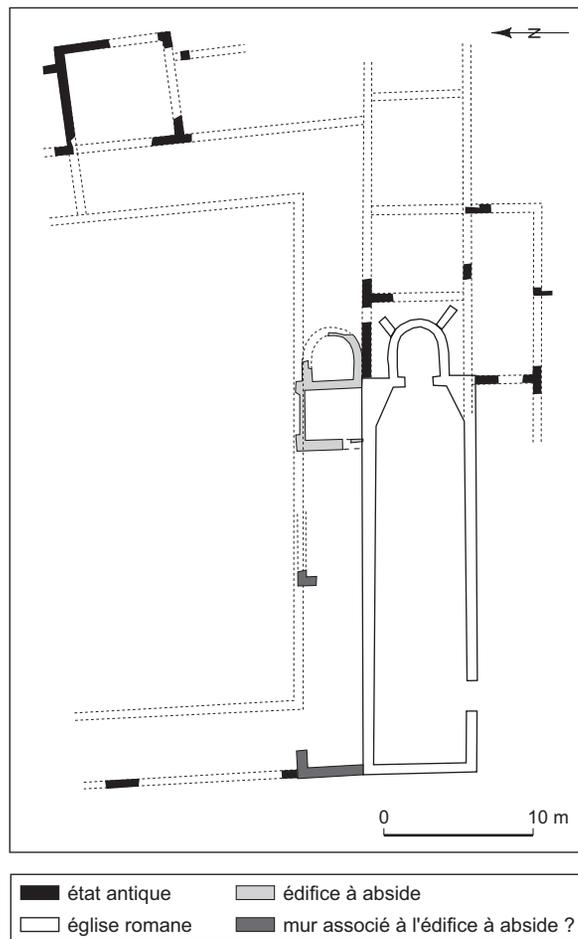
Il reste que l'on s'interroge sur la proportion de la population rurale convertie dès cette époque. Les variations régionales sont sans doute importantes, avec une réussite de la *missio* beaucoup plus affirmée dès le VI^e s. dans l'espace provençal que par exemple dans le Sud-Ouest⁶¹.

58. Concile d'Orléans, 511, canon 17 (*Les Canons des conciles mérovingiens*, dans SC, 354, p. 83). Au VII^e s., dans le concile de Chalon (647-653), il est dit que certains propriétaires d'oratoires refusent le contrôle de l'évêque (*Les Canons des conciles mérovingiens*, dans SC, 354, p. 557).

59. Concile d'Orléans, 541, canon 26 (*Les Canons des conciles mérovingiens*, dans SC, 354, p. 280-281).

60. Face au besoin accru de recrutement de clercs, le concile d'Arles de 524 pose la question de l'accession de laïcs à l'épiscopat et à la prêtrise. Il réduit la période de *conversio* à un an et justifie cela par l'augmentation des églises : « *Tamen quia crescente ecclesiarum numero necesse est nobis plures clericos ordinare* » (*Les Canons des conciles mérovingiens*, dans SC, 354, p. 138-141). Deux ans après est jugé au concile de Carpentras le cas d'Agrius, évêque d'Antibes, qui a ordonné un prêtre sans avoir attendu l'achèvement de l'année probatoire (*Les Canons des conciles mérovingiens*, dans SC, 354, p. 148-151). C'est aussi pour répondre à ce besoin que le concile de Vaison, présidé par Césaire en 529, aborde le problème de la création d'écoles presbytérales (*Les Canons des conciles mérovingiens*, dans SC, 354, p. 188-191).

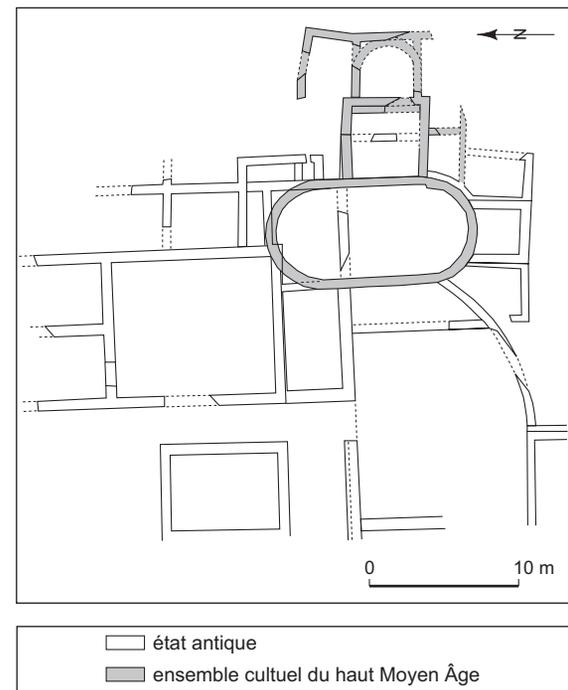
61. L'inégale avancée des recherches systématiques selon les provinces rend délicate l'analyse comparée des situations régionales.



1

En Aquitaine méridionale par exemple, si les élites rurales sont sans nul doute acquises à la foi chrétienne dès cette époque, comme l'attestent les oratoires chrétiens construits dans leurs résidences rurales par les propriétaires terriens, il semble toutefois que la conversion des masses soit plus tardive (fin VII^e s., VIII^e s., voire IX^e s. parfois). C'est en effet au cours d'une période comprise entre 650 et 800 que se rattache la construction d'édifices plus vastes que les précédents et donc potentiellement destinés à accueillir des fidèles en plus grand nombre⁶². La quasi-absence de baptistères ruraux dans ces régions occidentales peut également être perçue comme l'indice d'une christianisation plus tardive des populations rurales, le baptême au cours du haut Moyen Âge n'impliquant plus nécessairement – contrairement aux siècles de l'Antiquité tardive – la construction d'un édifice spécifique (Colin, 2004, p. 255-258).

62. Voir *infra*, p. 78-79.



2

Fig. 35 – Plans comparés de deux oratoires intégrés aux habitats antérieurs : 1, Géou à Labastide-d'Armagnac (Landes) ; 2, Séviac à Montréal (Gers) (DAO : F. Dieulafait).

Parallèlement au rôle incontesté de bâtisseurs joué par les évêques tout au long de l'Antiquité tardive, le VI^e s. se révèle donc être celui du développement des créations d'églises par de puissants laïcs, d'abord à des fins purement privées puis en complément des initiatives prises par la puissance épiscopale. L'action des puissants, associée au fait que l'on décèle une prise d'indépendance à l'égard de l'évêque, va entraîner la constitution – sans doute dans certaines régions dès le VI^e s., puis de manière sûre au VII^e s. – du patronage laïc. Les églises que les notables construisent, qu'ils dotent de revenus et où ils installent des clercs, sont progressivement considérées comme faisant partie de leur *dominium*⁶³.

63. Nombres de canons conciliaires abordent les biens dépendants des paroisses, ce qui démontre que certaines d'entre elles devaient être richement dotées : ainsi, par exemple, le concile d'Orléans de 511, canon 15 (*Les Canons des conciles mérovingiens*, dans SC, 354, p. 80-81). Le concile de Carpentras de 527 est, quant à lui, consacré en totalité

LA CHRISTIANISATION DES MONUMENTS FUNÉRAIRES

Si la réutilisation des temples antiques aux fins d'aménagement de lieux de culte chrétiens n'est que rarement mise en évidence par l'archéologie⁶⁴, celle des monuments funéraires est, en revanche, bien attestée⁶⁵. Dans le Midi, plusieurs cas montrent ainsi l'implantation d'une église dans un mausolée. Pour la Provence et notamment le Var, on retiendra les exemples du site de la Gayole à La Celle (Démians d'Archimbaud *et al.*, 1995), de l'église de la Trinité à Callas (Boyer, Février, 1963) ou encore le monument récemment mis en lumière à Palayson sur la commune de Roquebrune-sur-Argens⁶⁶ (Codou, 2003b) (fig. 36). Malheureusement, il est souvent difficile de dater avec précision la transformation du monument en édifice cultuel.

L'une des origines du processus qui va conduire du mausolée païen à l'église réside certainement dans la conversion du propriétaire du monument ou de celle des membres de sa famille⁶⁷. L'exemple du très probable mausolée de Nymfius à Valentine illustre fort bien ce phénomène. J.-M. Pailler a montré dans son étude de l'épithaphe de Nymfius⁶⁸ que ce personnage, qui fut le premier des *principales* de *Lugdunum Convenarum*/Saint-Bertrand-de-Comminges, était lui-même païen mais que certaines ambiguïtés de son *titulus* – datable de la seconde moitié du IV^e s. – venaient sans doute du christianisme de sa femme Serena, probable rédactrice du texte (Pailler, 1986, p. 160-161). Les compléments apportés récemment (Colin, 2003) à la fouille de ce site initialement réalisée par G. Fouet permettent désormais de reconnaître dans les vestiges du bâtiment rectangulaire, précédé d'une cour centrale bordée de portiques, ceux du mausolée ayant sans doute abrité la dépouille de ce haut dignitaire et celles de ses proches (fig. 37). Ce monument funéraire, qui abrite



Fig. 36 – Palayson à Roquebrune-sur-Argens (Var), vue de l'abside implantée dans le mausolée (cliché : Y. Codou, Université de Nice).

plusieurs sarcophages de marbre de l'Antiquité tardive, est sans doute à l'origine du développement alentour d'une nécropole et peut avoir fonctionné comme une *memoria*. L'intégration de la partie septentrionale de ce premier monument, sous la forme d'une annexe funéraire, à la construction dans la seconde moitié du VII^e s. ou au VIII^e s. d'une église à nef unique et triple chevet plat, plaide en faveur de cette hypothèse.

Certains documents permettent en outre de saisir assez précisément le lien qui s'établit entre le lieu d'inhumation du propriétaire et de sa famille et l'oratoire, comme l'inscription de Pantagathus à Vaison-la-Romaine, datée de 515 : « Voici le très saint Vincent avec ses compagnons et ses pairs, qui veillent sur cette enceinte, gardent l'édifice et protègent le maître contre les ténèbres »⁶⁹. La vénération d'un corps saint, bienfaiteur, confesseur ou martyr, associée au développement du culte des reliques, suscite ainsi le développement de l'inhumation *ad sanctos* et donc celui des basiliques funéraires⁷⁰.

Ces édifices sont souvent situés sur l'emprise de nécropoles antiques, proches des voies de communication et peu éloignées des sites d'habitat avec lesquels ces zones funéraires sont liées. En Provence, dans le cas de la Gayole, on peut relier le monument avec la *villa* de Saint-Julien

au patrimoine ecclésiastique et en particulier aux biens des églises rurales (*Les Canons des conciles mérovingiens*, dans SC, 354, p. 146-147).

64. Voir *supra*, p. 60-61 et fig. 22-23.

65. Cela a déjà été souligné par les archéologues suisses (voir notamment Bonnet, 1994 ; Terrier, 2002, ainsi que la contribution de J. Terrier, *infra*, p. 85-91).

66. L'église de Saint-Raphaël, en cours d'étude, peut également correspondre à l'implantation d'une église sur un bâtiment antique à fonction funéraire (Codou *et al.*, 2004).

67. Tout comme la nouvelle spiritualité des commanditaires a commencé dès le IV^e s. à se matérialiser par une nouvelle iconographie sculptée sur les sarcophages (scènes bibliques ou symboles chrétiens).

68. Cette grande épithaphe (1,97 m x 0,74 m) a été réutilisée sur place comme table d'autel, à en juger par les croix gravées aux angles et au centre de la pierre.

69. Pour une transcription complète et une analyse de cette inscription, voir Guyon, Heijmans dir., 2001, p. 216.

70. Dans certains des cas étudiés, l'aménagement en église semble s'accompagner de l'enlèvement des sépultures qui se trouvaient préalablement à l'intérieur. C'est ce qui ressort des fouilles du site de la Gayole à La Celle, où les sarcophages présents dans le bâtiment funéraire ont été vidés lors de sa transformation en lieu de culte ; on a pu faire des constatations identiques lors des fouilles des mausolées de Callas et de Palayson à Roquebrune-sur-Argens (Codou, 2005c, p. 57-58).

implantée à 600 m de là ; dans le Comminges, à Valentine, résidence aristocratique et mausolée, situés de part et d'autre de la voie romaine, ne sont distants que d'une soixantaine de mètres. Il reste que, dans l'état actuel des connaissances, les données archéologiques ne permettent pas de mise en relation précise entre les espaces occupés par les vivants et ceux réservés aux morts. En particulier, nous ne sommes pas en mesure d'identifier clairement le type d'occupation dont paraissent encore faire l'objet les *villae* lorsque les mausolées sont transformés en lieux de culte.

LA STRUCTURATION PROGRESSIVE DE L'ÉGLISE RURALE

LES FONDATIONS MONASTIQUES RURALES : UN CERTAIN « DÉSERT »

On aimerait mieux percevoir le rôle joué par les ermites dans la conversion de la population rurale au christianisme. Cette influence a sans doute été significative, dans la mesure où la vie ascétique à laquelle se contraignaient ces personnages hors du commun forçait le respect et l'admiration de ceux qui en étaient témoins. Si les ermites ont sans nul doute été nombreux entre le milieu du V^e s. et le milieu du VIII^e s. (Guelphe, 1986 ; Delaplace, 1995), ainsi qu'en témoignent les récits hagiographiques⁷¹, leur présence n'a guère laissé de traces matérielles spécifiques et reste par conséquent fort délicate à appréhender.

S'agissant à présent des communautés monastiques, l'importance, la densité et la précocité des fondations apparaissent sous des jours assez différents dans les diverses régions de la Gaule méridionale. L'inégal avancement des recherches selon les secteurs géographiques peut certes être partiellement responsable de ce constat, mais il ne suffit pas à tout expliquer. En Provence, le réseau des établissements monastiques est assez important et peut être notamment illustré par les fondations insulaires (Guyon, 2003, p. 44). Si ces dernières sont bien représentées à travers divers témoignages de la documentation écrite, l'archéologie peine encore toutefois à restituer l'aspect que revêtait l'occupation cénobitique (Pasqualini, 1992 ; Pasqualini *et al.*, 2003). Ainsi, dans le cas du site majeur de l'île Saint-Honorat-de-Lérins à Cannes, il serait aventureux, en adoptant une démarche régressive, de voir dans les divers lieux de culte qui composent le

71. Malheureusement ces récits sont souvent tardifs et peuvent avoir été largement « réinventés ».

paysage monumental de l'île aux horizons des XI^e-XII^e s. un héritage de l'occupation antérieure (Codou, 2005d). Dans le cas des îles de Porquerolles à Hyères, J.-P. Brun a proposé sous forme d'hypothèse de voir dans les habitats de l'Antiquité tardive fouillés sur le site des Mèdes le témoignage d'une installation monastique, attestée par ailleurs par les écrits de Jean Cassien⁷². Le site correspond à un ensemble fortifié, élevé sur un piton, qui comporte diverses cases d'habitation – « cellules » – composées d'une pièce unique et un bâtiment qui aurait pu correspondre à un espace communautaire⁷³. La période d'occupation est bien délimitée par les données de fouille : vers 420-450. Si la proposition de voir dans ces vestiges les témoins d'un établissement monastique du V^e s. est à prendre en compte, elle ne peut toutefois être considérée comme certaine⁷⁴.

Force est donc de revenir vers les sources écrites pour avoir d'autres indications sur le paysage monumental d'origine monastique. À Lérins, un passage de la *Vie d'Honorat* rédigée par Hilaire d'Arles nous permet d'assurer l'existence d'une église et de cellules dès les origines de l'implantation : « Là par ses soins, s'élève le sanctuaire d'une église susceptible de contenir les élus de Dieu ; des constructions appropriées à l'habitat des moines surgissent »⁷⁵. Eucher de Lyon, vers 420, évoque « ces pieux vieillards qui, en leurs cellules séparées, ont introduit dans nos Gaules les Pères d'Égypte ». C'est une même organisation que présente Sidoine Apollinaire en désignant le « Sénat que constituent à Lérins ceux qui vivent dans les cellules ». Ainsi, on restitue un centre, formé du lieu de culte et d'éléments aptes à la vie communautaire,

72. Ce site est désigné sur la *Carte de Cassini* comme « monastère ruiné ».

73. À propos de ce site, on peut s'interroger sur son aspect fortifié qui pourrait tout à fait correspondre à une implantation monastique ainsi qu'en témoigne, par exemple, cette lettre de Grégoire le Grand au défenseur Symmaque, datée de juin 591 : « De la sorte en raison de l'incertitude des temps, on pourra trouver sur la mer un lieu fortifié, de par sa disposition naturelle, ou au moins qui puisse être fortifié sans grands travaux, pour que nous puissions y transférer les moines » (Grégoire le Grand, *Registre des lettres*, I, lettre I, 50, 239).

74. J.-P. Brun reste prudent dans son interprétation et n'exclut pas qu'il puisse s'agir d'un habitat refuge de populations civiles (Brun, 1993a ; Brun *dir.*, 1997, p. 39). Selon nous, le site perché doit être intégré dans une approche plus globale de cette extrémité nord-est de l'île. D'autres sites, établis aux pieds du sommet sur lequel sont élevées ces « cellules », sont encore occupés au cours de l'Antiquité tardive. Il s'agit, d'une part, de l'occupation de la *villa* de la plage Notre-Dame et de ses dépendances et, d'autre part, du site voisin de la ferme Notre-Dame où ont été découverts des sarcophages ainsi qu'une stèle funéraire réutilisée en support d'autel chrétien ; ces éléments permettent de proposer la localisation à cet emplacement d'un lieu de culte, dont la datation reste à préciser.

75. Hilaire d'Arles, *Vie de saint Honorat*, 17, 1, dans *SC*, 235, p. 112-113.

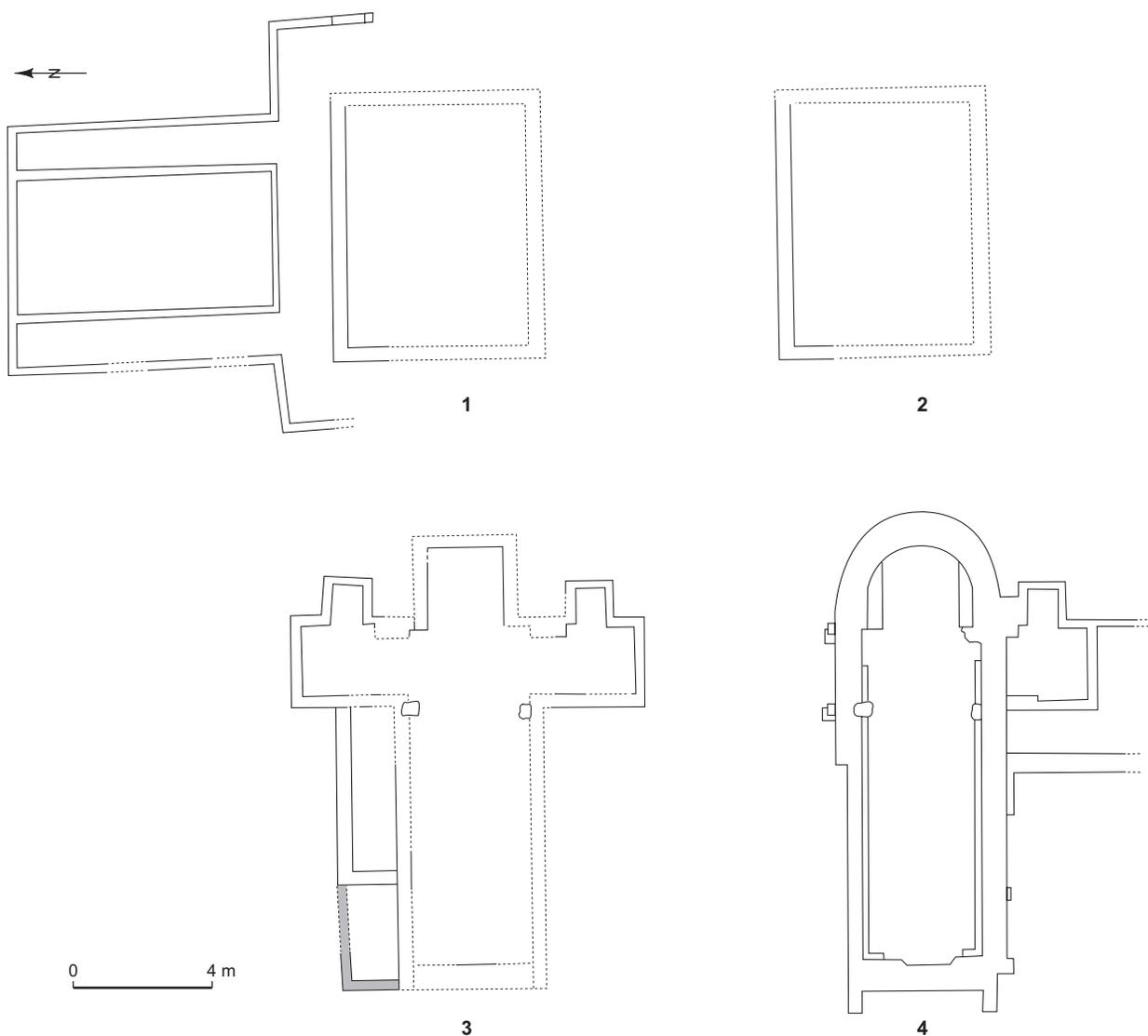


Fig. 37 – Arnesp à Valentine (Haute-Garonne), états architecturaux successifs de l'ensemble culturel : état 1, 350-400 ; état 2, V^e-VII^e s. ; état 3, seconde moitié du VII^e s. ou trois premiers quarts du VIII^e s. ; état 4, XII^e s. (DAO : F. Dieulafait).

et des cellules dispersées sur l'île. Nous savons aussi que certains de ces hommes pieux résidaient sur l'île Sainte-Marguerite, comme l'illustre le cas d'Eucher qui y vit avec son épouse et ses deux fils ⁷⁶.

Le lieu de culte ne s'impose pas alors comme l'espace privilégié, sacré, qu'il deviendra aux siècles suivants. Le monastère est avant tout la communauté des hommes, ainsi que l'évoque Jean Cassien en s'adressant à l'évêque Castor,

76. « Son émule en vertu, le bienheureux Eucher. Comme il avait reçu une lettre de lui, écrite sur des tablettes enduites de cire, selon l'usage, alors qu'il vivait dans l'île la plus proche » (Labrousse, 1995).

dans sa préface aux *Institutions cénobitiques* ⁷⁷. Ce monachisme insulaire marque une coupure avec le « monde ». Pour autant, nous ne sommes pas dans le « désert » et il convient d'éviter les anachronismes. Le littoral tout proche est peuplé. Aussi, il est indubitable que les moines ont assumé un rôle dans la diffusion du christianisme dans le monde rural,

77. « Te disposant à construire pour Dieu un temple vrai et raisonnable non pas à l'aide de pierres inertes, mais en réunissant de saints personnages, un temple non pas temporel et corruptible mais éternel et inexpugnable » (J. Cassien, *Institutions cénobitiques*, dans *SC*, 109, p. 22-23).



Fig. 38 – Dauge à Dému (Gers),
absidiole méridionale du triple chevet (cliché : M.-G. Colin).

que ce soit à travers l'image de piété qu'ils offraient mais aussi par des contacts plus directs avec la population, par des enseignements, voire par l'administration de certains sacrements puisque des moines reçoivent la prêtrise. Cette situation irrite Jean Cassien : dans les *Collationnes*, ce dernier précise que le piège majeur dans lequel tombent les moines gaulois est de vouloir convertir les autres (Cassien, *Institutiones cénobitiques*, XI, 14, p. 441-445). Ailleurs, il dit clairement que le moine doit éviter de se faire prêtre, y compris sous le fallacieux prétexte de l'édification des fidèles. Il n'en reste pas moins que le rôle de ces hommes issus du mouvement monastique, d'abord marginal, certains d'entre eux accédant par la suite au sommet de la hiérarchie ecclésiastique, a profondément marqué la pastorale dès les premiers temps chrétiens⁷⁸.

L'AFFERMISSEMENT DU CHRISTIANISME RURAL À TRAVERS UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ÉDIFICES

En Languedoc méditerranéen et dans le Sud-Ouest, si les textes évoquent également la fondation, dès l'Antiquité tardive, de quelques monastères, prioritairement implantés aux abords des villes⁷⁹, c'est plutôt à l'époque carolingienne que paraît se situer la grande vague d'implantation de

78. L'importance de la production littéraire issue de ce milieu monastique est remarquable.

79. Ainsi à Agde, Uzès, Narbonne (Barruol, 2000, p. 257) ou encore à Bazas (Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, VI, 16, dans *MGH SRM*, I, 1, p. 285-286).

monastères et prieurés dans les campagnes. L'arrivée d'une communauté monastique, souvent à la faveur de donations faites aux abbayes de petites églises domaniales préexistantes, semble de ce fait avoir davantage servi l'affermissement du christianisme rural qu'elle ne l'a suscité.

D'autre part, les VII^e et surtout VIII^e s. paraissent, dans certaines régions⁸⁰, marqués par l'apparition de nouveaux édifices culturels ruraux, plus spacieux que les oratoires qui les avaient précédés. C'est le cas notamment à Séviac (commune de Montréal), où la construction – à proximité de l'édifice primitif – d'une seconde église⁸¹ est très certainement destinée à mieux répondre aux besoins de la communauté d'habitants qui réside dans le voisinage et dont les membres sont désormais inhumés autour du nouveau lieu de culte. Même chose sur le site déjà évoqué d'Arnesp à Valentine, où une vaste église, à nef unique et triple chevet plat aux chapelles non accolées ouvertes sur un transept débordant⁸², est construite à l'emplacement d'un mausolée précédemment transformé en basilique funéraire (fig. 37, état 3). Le plan de cet édifice et sa datation, s'ils renvoient à des exemples espagnols d'époque wisigothique et mozarabe, font jusqu'à présent figure d'exception en Gaule méridionale avec l'église de Psalmodi à Saint-Laurent-d'Aigouze, construite vers 780 (Dodds *et al.*, 1989). À Dému, la découverte très récente d'un édifice comparable, doté d'un triple chevet à absidioles semi-circulaires non accolées, de plan légèrement outrepassé⁸³, montre que nos connaissances de ces édifices de « seconde génération » sont susceptibles de se développer dans les années à venir du fait des enquêtes en cours (fig. 38).

80. Voir sur ce point les résultats de l'étude récemment réalisée sur la christianisation des campagnes en Novempopulanie (Colin, 2004). Dans le cas de la Provence, les lieux de cultes attribuables au haut Moyen Âge sont en nombre réduit, seuls deux cas peuvent être retenus : Saint-Jean-de-Taravon à Volonne, que les données de la fouille situent entre le VIII^e et le X^e s. (Thomas, 1991), et Saint-Damien à La Cadière-d'Azur, pour lequel les derniers éléments de datation permettent de placer l'édifice entre le VII^e et le IX^e s. (Broecker, Février, 1995 ; Broecker, 2005).

81. La longueur totale hors tout de l'église atteint désormais 14,50 m pour une largeur de la nef de 10 m et du chevet quadrangulaire de 4,25 m.

82. La superficie utile de l'édifice est estimée à plus de 250 m², annexe funéraire septentrionale non comprise. La datation par la méthode du radiocarbone d'échantillons de charbons de bois scellés par la construction du chevet permet de situer le *terminus post quem* de la construction de cette église entre 640 et 775, avec un maximum de probabilités entre 640 et 729 (analyses réalisées par le Physikalisches Institut d'Erlangen, Allemagne).

83. Cet édifice est implanté dans l'emprise d'un établissement rural antique au lieu-dit Dauge à Dému. Une église préromane, remaniée par la suite à plusieurs reprises, lui succède (Colin, 2004, p. 219-221 et p. 264 ; à paraître).

Ce changement d'échelle dans les dimensions des édifices, désormais susceptibles d'accueillir des fidèles en plus grand nombre, ainsi que le rapprochement plus systématique entre lieu de culte et cimetière semblent significatifs d'une christianisation effective d'une plus grande proportion, voire de l'ensemble de la population rurale⁸⁴.

ÉVÊCHÉS, DIOCÈSES ET PAROISSES ENCORE EN ÉVOLUTION À LA VEILLE DE LA PÉRIODE CAROLINGIENNE

Jusqu'à la fin du VI^e s. au moins, voire plus tard dans certaines régions, nous sommes encore, en particulier pour ce qui est du monde rural, devant une Église jeune qui s'organise et qui met en place ses règles, ainsi qu'en témoignent divers canons conciliaires. Les églises rurales des V^e s. et VI^e s. sont encore des « églises missionnaires », fondées par les évêques dans les foyers de peuplement que constituent les agglomérations secondaires ou sur des domaines appartenant à des clercs. Ce premier semis est complété par les aristocrates propriétaires terriens qui construisent des chapelles à usage privé. Les premiers édifices chrétiens résultent donc d'initiatives de natures variées, prises tantôt par la hiérarchie ecclésiastique pour faciliter la conversion des populations rurales, parfois jusqu'aux confins des diocèses, tantôt par les riches laïcs soucieux de posséder leur propre oratoire. On ne saurait donc parler dès cette époque de véritable réseau mais plutôt, pour reprendre une expression chère à P.-A. Février, d'un « paysage chrétien » qui se met progressivement en place dans les campagnes ; paysage dans lequel l'approche de l'église est indissociable de celle du peuplement. Les études récentes consacrées à l'occupation des campagnes soulignent toutes les évolutions que connaît l'habitat durant cette période, qui est loin d'être figé⁸⁵. L'impression qui prévaut pour les régions méridionales est toutefois que l'héritage antique (découpage du territoire en cités, réseau des chefs-lieux et des autres agglomérations, voies de communication, système domaniale très développé) joue

un rôle majeur dans la répartition des pôles initiaux de la christianisation.

Dans ce contexte, la mise en place d'un encadrement religieux mieux adapté à la desserte de la population rurale transparait à une échelle plus large en se référant au cadre diocésain. Si le cadre administratif hérité des cités antiques a été à l'origine adopté pour l'implantation des sièges épiscopaux, par la suite – dans quelques cas du moins –, celui-ci ne semble plus satisfaire les besoins de l'occupation humaine. Ainsi, en Provence, est créé l'évêché de Toulon. Nice absorbe l'évêché de Cimiez vers le milieu du V^e s. (Duval Y., 1986 ; Jannet-Vallat, 2004). Au VI^e s., les évêchés de Thorame-Haute et Castellane attestés au V^e s. disparaissent, et l'évêché de Senz apparaît (Barruol, 2004). C'est aussi la période où l'évêque de Carpentras réside à Venasque. Si le cadre diocésain lui-même semble ainsi soumis, au cours de l'Antiquité tardive, à diverses réorganisations partielles, on imagine aisément que l'organisation ecclésiastique des campagnes ne s'est pas faite sans donner également lieu à de nombreuses adaptations. D'autre part, la taille des diocèses, très variable dans le sud de la Gaule, n'a sans doute pas manqué d'influer sur la multiplication des églises rurales. De fait, se rendre dans la cité devait sans doute être chose bien plus aisée dans les diocèses de faible étendue que lorsqu'on dépendait de vastes diocèses comme celui d'Arles, qui sera d'ailleurs subdivisé par la constitution du diocèse de Toulon⁸⁶.

À l'intérieur de chaque évêché, la « paroisse » est d'abord un bâtiment dans lequel officie un prêtre, et surtout un édifice soumis au contrôle du pouvoir ecclésiastique, à l'inverse de ce qui se produit pour les fondations privées telles que les *oratoria*. Cette entité n'a pas, à l'origine, de délimitation précise, sa « zone d'influence » peut se calquer sur des limites héritées, limites d'un *pagus* ou possessions du domaine dans lequel elle a été érigée, ce qui dans certains cas ne correspond pas obligatoirement à un territoire d'un seul tenant⁸⁷. Dans les premiers temps, l'église paroissiale

86. Les grandes dimensions du diocèse d'Arles sont sans doute également en partie responsables de certaines initiatives personnelles, prises sans concertation dans la constitution du réseau des paroisses et bien perceptibles dans le conflit qui oppose l'évêque de Marseille, Proculus, à l'évêque d'Arles. Il convient ici de préciser qu'à l'heure actuelle, les recherches des historiens médiévistes tendent à envisager une délimitation précise des diocèses à des périodes avancées du Moyen Âge (Lauwers, à paraître).

87. Là encore, comme pour le territoire diocésain, les lectures entre médiévistes et antiquisants sur les processus de territorialisation ne sont pas sans divergences : « Une sorte de consensus semble aujourd'hui régner parmi les historiens médiévistes pour réserver la notion de "paroisse" à l'entité territoriale correspondant à une communauté de fidèles. Cet usage, qui ne semble toutefois pas s'être

84. Il reste que la taille des monuments n'est sans doute pas le témoin exclusif de l'accroissement des fidèles. Il convient également de considérer l'aspect ostentatoire de ces constructions, tout comme on peut le saisir à travers les variations de dimensions des baptistères urbains qui nous sont parvenus.

85. Elles sont bien illustrées par diverses contributions réunies dans les actes du colloque *AGER* consacré aux campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité (Ouzoulias *et al.*, 2001).

est probablement un centre qui doit se constituer une « zone d'influence », sans que pour autant ses limites soient bien définies. La délimitation territoriale commence vraisemblablement à se mettre en place à partir du moment où le semis des paroisses est assez dense et où l'on instaure des perceptions de droits sur les populations. C'est dans les sermons de Césaire d'Arles que nous trouvons les plus anciennes évocations de la dîme⁸⁸. Jusqu'alors, l'entretien du clergé de la paroisse et du bâtiment était assuré par les dotations de biens ou les dons des fidèles, qui étaient d'ailleurs contrôlés par l'évêque et dont il pouvait prélever une partie. Avec l'institution de la dîme, la paroisse devient un espace fiscal, ce qui a sans nul doute pour conséquence une définition plus précise de son territoire et influe aussi sur les relations que va désormais entretenir le clergé avec les populations laïques, marquées par une présence plus grande, un encadrement plus palpable. La généralisation de la perception de la dîme, sa systématisation n'est assurée que tardivement durant le Moyen Âge. Les références pour l'Antiquité tardive sont trop ponctuelles pour que l'on puisse conclure à une situation généralisée. Cela est encore très flou, les textes qui évoquent les résistances à la perception de la dîme en plein VI^e s. pouvant aussi bien témoigner des difficultés à imposer un cadre que du refus des populations d'accepter une délimitation qu'elles ne reconnaissent pas. Les réalités sont sans doute très diverses et sont liées à des facteurs multiples tels que l'étendue et l'ancienneté du diocèse, la politique et la personnalité des évêques, l'importance de l'implantation des élites dans le

imposé chez tous les archéologues ni auprès des spécialistes de l'Antiquité chrétienne, ne doit pas masquer l'existence de réelles divergences, parmi les chercheurs, dans l'appréciation de la chronologie et des modalités du processus de territorialisation. » (Lauwers, 2005b, p. 12). Selon cet auteur, la territorialisation, la constitution « d'aires territoriales » va se mettre en place à la période carolingienne (Lauwers, 2005b, p. 18-22). L'idée de la paroisse identifiée comme un espace défini à la période carolingienne est reprise par D. Iogna-Prat qui la considère comme une création lexicale carolingienne (Iogna-Prat, 2006, p. 245-246 et p. 312).

88. Voir sermons 13, 33 et 34 ; le sermon 33 lui est intégralement consacré : « Du paiement de la dîme avant la nativité de saint Jean-Baptiste ». C'est là une institution bien établie, il précise que la dîme doit être payée sur tous types de revenus et pas seulement sur les productions agricoles (Césaire d'Arles, *Sermons au peuple*, dans SC, 175 et 243, p. 172-173, p. 176-177, p. 180-193, p. 422-423). Dans les actes des conciles, c'est seulement en 567, dans une lettre rédigée par les évêques et insérée dans les canons du concile de Tours, qu'il est fait référence à la dîme : « Nous vous invitons [...] d'offrir à Dieu la dîme de toutes vos ressources » (*Les Canons des conciles mérovingiens*, dans SC, 175 et 243, p. 394-397). Le canon 5 du concile de Mâcon, en 585, mentionne de nouveau la dîme. À sa lecture, il apparaît que c'est déjà un usage ancien – *mos antiquus* – et les réticences des chrétiens à la verser y sont évoquées (*Les Canons des conciles mérovingiens*, dans SC, 175 et 243, p. 462-463).

monde rural. Il ne saurait donc être question de donner ici une image trop figée de situations diverses et complexes, d'autant que les quelques informations glanées dans les textes ne sont pas perceptibles par l'archéologie⁸⁹.

Enfin, il convient de rappeler que, sur une période finalement assez longue, la mise en place progressive de ce « réseau » a dû connaître nombre d'adaptations, soit du fait des autorités ecclésiastiques, soit aussi face aux exigences des populations et aux mutations des formes d'habitat, au premier titre desquelles les créations des agglomérations perchées de l'Antiquité tardive.

Ce rapide parcours à la rencontre des indices révélateurs de la christianisation des campagnes, dans les régions de la Gaule méridionale, a bien montré le caractère progressif de cette importante mutation. La nouvelle religion, qui s'est en premier lieu enracinée dans les villes, s'implante progressivement en milieu rural via les agglomérations secondaires d'une part, grâce aux initiatives prises par les propriétaires terriens convertis sur leur domaine ou sur les lieux de leur sépulture, d'autre part. Si les élites de la société ont été assez tôt conquises par le christianisme, comme en témoigne notamment le décor chrétien qui orne fréquemment aux IV^e s., V^e s. et VI^e s. les sarcophages et les céramiques, la majorité des populations rurales n'a vraisemblablement été touchée que dans un deuxième temps.

Au sein de ce processus, d'importantes différences régionales semblent se dessiner. L'enquête archéologique approfondie menée depuis une vingtaine d'années dans le canton de Genève illustre bien la constitution du réseau des églises rurales, en liaison quasi systématique avec un espace funéraire antérieur, depuis les premiers bâtiments du V^e s. jusqu'aux vastes édifices d'époque carolingienne. Bien que les fouilles y aient été moins systématiques, la christianisation précoce de l'espace provençal est avérée grâce aux assez nombreux édifices culturels et/ou funéraires bien identifiés dès le VI^e s. et aux divers témoignages écrits assurant de la réussite de la *missio*. Le même constat vaut globalement pour les diocèses méridionaux de la région Rhône-Alpes, avec un maillage déjà relativement dense d'édifices attestés dès les VI^e et VII^e s. et la constitution d'un véritable réseau aux VIII^e et IX^e s. (Reynaud, 2005). En Aquitaine, le suivi régulier depuis deux décennies des travaux entrepris dans les monuments historiques a permis la mise en

89. Une histoire de la dîme pour les premiers temps chrétiens et plus largement pour le Moyen Âge reste à faire. On pourra trouver des propositions et des pistes d'enquêtes dans les récents ouvrages de M. Lauwers (2005a, p. 49-54) et de D. Iogna-Prat (2006, p. 235-236).

évidence partielle – sous les églises actuelles – d'une petite dizaine de lieux de culte dont l'origine remonte à l'époque mérovingienne (Faravel, 2005) ; en Novempopulanie, c'est l'émergence d'une deuxième génération d'édifices attribuables à la fin du VII^e s. et surtout au VIII^e s. qui constitue l'apport le plus nouveau des recherches récentes.

Encore faudrait-il pouvoir mieux cerner, dans les différentes régions, les phases d'activité monumentale. Le problème de la datation renvoie à la faiblesse du matériel issu des fouilles d'églises, à l'inverse des sites d'habitat, et aussi à la méconnaissance jusqu'à ces dernières années du matériel céramique correspondant⁹⁰.

Un autre enseignement à tirer des acquis récents de la recherche nous conduit à relativiser la traditionnelle séparation ville-campagne qui, pour constituer un découpage aisé, ne doit pas nous conduire à imaginer des différences trop marquées. L'influence urbaine sur les campagnes est en revanche très perceptible, au point que l'on peut parler parfois de mimétisme du monde rural. Ces liens se traduisent par exemple par des organisations topographiques proches formant des groupes d'églises qui ne sont pas sans évoquer les groupes cathédraux. De même, on peut restituer de possibles basiliques funéraires rurales très comparables aux basiliques suburbaines. Dans les campagnes comme dans le monde urbain agissent les mêmes personnes : évêques et membres de l'élite sociale, qui d'ailleurs choisissent tout aussi bien de reposer dans la ville que dans leur domaine rural, comme en témoignent les sarcophages chrétiens de qualité que l'on retrouve dans les deux milieux.

Il est difficile d'évoquer sans anachronisme l'existence d'un réseau ecclésial et plus encore d'un réseau paroissial, néanmoins il existe dès l'Antiquité tardive une diversité d'édifices, publics, privés ou « spécialisés ». La relation entre ces monuments, parfois proches les uns des autres, est sans doute marquée par des complémentarités dans les fonctions, telles les églises baptismales et les églises funéraires. Il peut s'agir parfois de groupes d'églises, mais des situations de concurrence existent aussi, à en croire les tensions que laissent entrevoir les sources pour ce qui est de la fréquentation des oratoires privés face aux églises paroissiales. À l'issue de ce bilan, faute de pouvoir expliquer toutes les nuances d'un paysage religieux qui se constitue dans le temps long, au moins est-on persuadé de son caractère multiple.

90. On peut renvoyer aux remarques de J. Guyon sur les difficultés de datation qui sont rencontrées pour le seul cas des baptistères (Guyon, 2000b, p. 59-63).

NOTICE

UN BAPTISTÈRE À ROANNE (LOIRE)

La découverte d'un baptistère, au début du mois de janvier 2005 sur la place du Maréchal-de-Tassigny (ancienne place du Château) à Roanne, est inattendue car le site n'est ni épiscopal ni lieu de pèlerinage (fig. 39).

Le baptistère est implanté dans un quartier antique, situé en bordure de la grande voie gallo-romaine qui traverse la ville du sud au nord. Une rue transversale, perpendiculaire à la voie, dessert des bâtiments construits vers la fin du II^e s. ou le début du III^e s. Après l'abandon du quartier, le baptistère réutilise une pièce dallée de *tegulae*, carrée ou rectangulaire, de 16,80 m² environ de superficie, située en léger contrebas par rapport à la rue.

Dans un premier temps, une cuve baptismale octogonale, de 1,84 m de diamètre intérieur maximal, est creusée dans le sol dallé sur 1 m de profondeur par l'intermédiaire de deux gradins et entourée d'une margelle de 0,40 m de hauteur. L'ensemble est construit en *tegulae* posées à plat dans un mortier de tuileau rose. Le fond est encore partiellement dallé de marbre et des empreintes rectangulaires sur le mortier des parois évoquent un habillage complet de l'intérieur de la cuve. Aucun système d'adduction ou d'évacuation d'eau n'a été observé (fig. 40).

Cette pièce doit s'avérer rapidement trop exiguë face à l'engouement pour la religion chrétienne. Aussi, le baptistère est-il reconstruit et agrandi, sur les côtés nord et est au minimum, et pourvu d'une abside semi-circulaire à l'est. La superficie de la pièce, quasiment doublée, atteint 30 m². Une nouvelle cuve baptismale circulaire cette fois, centrée sur l'axe de l'abside, remplace la précédente. Le sol est remonté d'une trentaine de centimètres au minimum. Les dimensions d'origine de cette cuve, identiques à celles de la précédente (1,84 m de diamètre intérieur, 1 m de profondeur), sont par la suite réduites à deux reprises par rétrécissement du diamètre et rehaussement du fond jusqu'à prendre l'aspect d'une sorte de vasque d'une dizaine de centimètres de profondeur.

Ce baptistère semble s'intégrer à un ensemble plus vaste. Au nord notamment, deux fondations de murs et des supports de piliers délimitent un espace adjacent (portique ?, cour ?, pièce annexe ?, église ?). À l'ouest, un mur ancré *a posteriori* dans le prolongement du mur nord peut définir une deuxième pièce voisine de la salle baptismale.



Fig. 39 – Roanne (Loire), vue générale de la place depuis l'ouest : au premier plan, le baptistère ; au fond, l'église Saint-Étienne (cliché : J.-C. Sarrasin, INRAP).

On peut rapprocher par son plan le baptistère de Roanne de celui du groupe cathédral de Lyon, voire de ceux de Grenoble ou Genève, sans oublier l'autre exemple rural de la région Rhône-Alpes, Meysse. Ils présentent tous un plan rectangulaire avec une abside orientale, le plus souvent ajoutée dans un deuxième temps ; comme à Roanne, les cuves sont octogonales à l'origine, modifiées ou rétrécies parfois à plusieurs reprises.

Sur le site, la seule chronologie disponible est la création d'un premier baptistère dans un ancien bâtiment du début

du III^e s., et le recouvrement ou la réutilisation des vestiges partiellement détruits dans une aire d'ensilage vers le X^e s. ou le début du XI^e s. Les baptistères de Lyon et Grenoble sont construits vers la fin du IV^e s. ou au tournant du V^e s. Roanne a dû, comme Meysse, participer à une phase d'expansion des baptistères en dehors du siège épiscopal, plutôt à la fin du V^e s. ou au VI^e s.

Le baptistère de Roanne qui n'appartient ni à un groupe cathédral, ni à un sanctuaire de pèlerinage, pourrait accompagner une église paroissiale établie assez rapidement



Fig. 40 – Roanne (Loire), vue, depuis le nord, du baptistère avec ses deux cuves successives (cliché : J.-C. Sarrasin, INRAP).

par l'évêque du fait de la situation géographique de Roanne, à 80 km de Lyon, aux confins du diocèse, quasiment à la frontière avec les évêchés d'Autun et de Clermont. L'église probablement associée reste à être trouvée sur la place au hasard de fouilles futures. Elle serait à l'origine du nouvel espace funéraire créé dès le V^e s. avant le baptistère ou en même temps. Cent trois sépultures ont été fouillées durant cette dernière campagne. Les datations radiocarbone effectuées sur les ossements de six d'entre elles datent entre 425 et 550 les plus anciennes et entre 888 et 1018 les plus tardives.

Le site change ensuite de vocation : il devient espace seigneurial avec l'édification du château.

M. L. N.-C.